



**Rapport
d'activité**
2019

SOMMAIRE

Interview croisée	4
Temps forts 2019/2020	8
Covid-19, les mutuelles au rendez-vous	10
Les métiers des mutuelles : améliorer les conditions de vie	16
Les services de soins et d'accompagnement mutualistes	17
Une gestion responsable au bénéfice des adhérents	18
La FNMF, une organisation professionnelle représentante des mutuelles	19
S'engager et agir en faveur de l'accès aux soins pour tous	21
La gouvernance	22

Agir

Prendre part au débat public	26
S'engager auprès des pouvoirs publics	30
Travailler avec les professionnels de santé	33

Servir

Proposer aux mutuelles une large gamme de services de proximité	38
Appuyer les mutuelles dans l'évolution de leurs métiers et leur environnement	39
Apporter une expertise en prévention et formation	42
Accompagner les projets des services de soins et d'accompagnement mutualistes	44

Animer

S'engager pour la santé et le bien-être de tous	50
Être présent sur le terrain au plus près des mutuelles	52
Faire vivre les partenariats	55
Une Fédération qui s'adapte	56

1^{er} acteur en complémentaire santé

1^{er} réseau sanitaire et social accessible à tous

1^{er} acteur privé de prévention

1^{er} opérateur en dépendance

8 100

actions de prévention par an, organisées par les Unions régionales

2 800

services de soins et d'accompagnement

4 Md€

de produits perçus par les services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM)

22,5 Md€

de cotisations perçues

518

MUTUELLES ADHÉRENTES

DONT 254 MUTUELLES SANTÉ

35 MILLIONS

DE PERSONNES PROTÉGÉES

15 000

MILITANTS ÉLUS

75 000

PERSONNES EMPLOYÉES EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)

Interview croisée

THIERRY BEAUDET

Président de la Fédération
nationale de la Mutualité Française

ALBERT LAUTMAN

Directeur général de la Fédération
nationale de la Mutualité Française



L'événement majeur cette année, c'est bien la crise de la Covid-19. Comment s'est organisée la Fédération pour accompagner les mutuelles ?

Thierry Beaudet Dans cette crise à la fois sanitaire, sociale et économique, nous pouvons être collectivement fiers de la mobilisation exemplaire de nos mutuelles, des personnels soignants de nos établissements comme de l'ensemble du personnel de notre mouvement. Cet engagement a permis de prendre en charge les malades qui se présentaient, maintenir l'accès aux soins des plus fragiles et les accompagner à domicile. Nous avons aussi assuré la continuité des droits des adhérents de nos mutuelles et obtenu des pouvoirs publics une prolongation des droits à l'aide à la complémentaire santé. Très vite, les mutuelles ont mis en place un socle commun de dispositifs avec la prise en charge des arrêts de travail, le maintien des garanties et des prestations en cas de chômage partiel, ainsi que des soutiens aux entreprises et aux travailleurs non-salariés. Les actions de la Fédération nationale, des Unions régionales et territoriales, notamment les échanges avec les pouvoirs publics pour le report et la tenue des assemblées générales à distance, et tout l'accompagnement du Livre 2 et du Livre 3 ont été à la mesure des enjeux.



Face à l'urgence de la crise, la Mutualité a su mobiliser ses expertises mais aussi celles des mutuelles pour dessiner une vision d'ensemble cohérente, fidèle à ses engagements, de notre système de santé. ”

ALBERT LAUTMAN

L'intégration des têtes de réseaux au sein de la FNMF aura permis de travailler en synergie, en proximité, pour une meilleure réactivité et efficacité.

Albert Lautman La Fédération a immédiatement adapté son organisation (fermeture des locaux, généralisation du travail à distance sans recours au dispositif d'activité partielle) et ses modes d'action pour accompagner les mutuelles dans cette situation exceptionnelle. Nous avons alors multiplié les contacts et enrichi nos relations avec nos membres à tous niveaux : information dédiée, groupes de travail métier, guides opérationnels (en particulier à destination de gestionnaires de SSAM), réunions à distance avec les directeurs généraux des mutuelles... Tous ces échanges ont permis de recueillir les besoins des mutuelles, de rendre compte de nos initiatives auprès des pouvoirs publics, mais aussi de délivrer une information experte dans les meilleurs délais, à l'instar du décryptage des ordonnances gouvernementales prises sur le fondement de la loi d'urgence.

Face au choc qu'a représenté cette crise, la Fédération a souhaité en tirer des leçons et se projeter vers l'avenir. De quelle façon ?

Albert Lautman La crise sanitaire a rendu plus prégnantes les failles structurelles de notre système de santé. La Mutualité a alerté depuis longtemps : l'accès aux soins, l'organisation de l'offre de santé, les relations entre la sphère publique et les acteurs privés, l'insuffisance de la prévention, la soutenabilité du financement de la protection sociale... Face à l'urgence de la crise, la Mutualité a su mobiliser ses expertises mais aussi celles des mutuelles pour dessiner une vision d'ensemble cohérente, fidèle à ses engagements, de notre système de santé. La Mutualité qui est aussi bien assureur en santé et en prévoyance qu'offreur de santé est doublement légitime pour contribuer de façon pertinente à ces débats et à ces travaux.

Pour nourrir nos réflexions, nous avons également fait appel aux travaux de fond menés depuis plusieurs années avec les *think tanks* et le monde universitaire mais aussi aux relations nouées de longue date avec les professionnels de santé, les fédérations hospitalières, les associations d'usagers et les confédérations syndicales.



Face aux enjeux humains, sociaux, financiers, nous en appelons d'urgence à une grande loi autonomie. ”

THIERRY BEAUDET

Thierry Beudet_ La Mutualité a construit sa contribution au « Ségur de la santé » autour de cinq axes, avec l'objectif de rendre notre système de santé plus solidaire, plus protecteur et plus universel et en soulignant l'urgence qu'il y a de passer du dire au faire. Pour préserver la santé des Français le plus longtemps possible, il faut faire prospérer dans notre société une large culture de la santé publique. Leur accès à une offre de santé et à un accompagnement de qualité, adaptés aux besoins de santé de la population, en lien avec les spécificités territoriales, est déterminant. Les personnes en perte d'autonomie doivent pouvoir choisir leur lieu de vie, avec un accompagnement adapté et des restes à charge limités. Enfin, la continuité et la sécurité des approvisionnements à l'échelon national et européen doivent être assurées par une filière santé autonome et solidaire.

Cette crise a jeté une lumière crue sur la question des EHPAD et plus largement de la perte d'autonomie. Les propositions que la Mutualité Française avait dévoilées en décembre 2018 ont été confortées. Sur ce dossier, nos attentes sont fortes. Face aux enjeux humains, sociaux, financiers, nous en appelons d'urgence à une grande loi autonomie.

Cette crise a aussi confirmé la pertinence d'approches articulant environnement, social et modèle démocratique. Le Pacte du pouvoir de vivre, tout au long de son tour de France de mars 2019 à mars 2020, a démontré sa force d'engagement. Avec nos Unions régionales, la Mutualité Française a co-organisé chacune de ses dix étapes. À l'approche des élections municipales, nous nous sommes exprimés avec le Pacte comme des acteurs de la conciliation, pour ne plus opposer urgences sociale et écologique.

Mais durant cette période d'intense activité, la Fédération a continué d'avancer sur des chantiers importants. Quels sont-ils ?



Thierry Beudet_ Le lancement de notre Fonds d'investissement à impact social est un véritable motif de satisfaction. D'abord parce que de nombreuses mutuelles de toutes tailles y participent. Ensuite parce que la première levée de fonds permet de mobiliser plus de 50 M€ pour financer des entreprises à impact social ou environnemental sur le champ de la santé et du médico-social. Un témoin fort de la capacité de notre Fédération d'entreprendre et inventer ensemble.

Parmi les chantiers majeurs en cours, il faut aussi souligner la création d'une plateforme des données de santé mutualiste qui permettra, dans le strict respect de la confidentialité des informations des mutuelles, d'alimenter le *health data hub* national, dont la Mutualité Française est membre. La Fédération verra sa capacité de traitement et d'analyse des données sectorielles accrue, pour renforcer sa stratégie d'influence et offrir de nouveaux services aux mutuelles.



Le lancement de notre fonds d'investissement à impact social est un véritable motif de satisfaction. D'abord parce que de nombreuses mutuelles de toutes tailles y participent. ”

THIERRY BEAUDET

 **Au cours des prochaines années, un enjeu majeur sera de continuer à agir en proximité des mutuelles, pour et avec elles.** 

ALBERT LAUTMAN



Albert Lautman_ La période a été intense. La Fédération a fait preuve d'une grande faculté d'adaptation pour continuer à traiter l'essentiel des sujets sur lesquels elle est investie et attendue, à commencer par l'entrée en vigueur de la complémentaire santé solidaire, le déploiement de la réforme du 100 % santé, la mise en place de la résiliation infra-annuelle ou la révision de la directive Solvabilité 2.

En parallèle, nous avons travaillé à la mise en œuvre du mandat confié par le Conseil d'administration en mai 2019 pour conduire la mutation de la Fédération en confortant ses missions essentielles : animation du Mouvement social, activité de syndicat professionnel et services aux mutuelles. Le plan de transformation est la traduction opérationnelle de ces engagements ; il a été construit au cours de l'année écoulée et se déploiera jusqu'en 2022. S'inscrivant dans la continuité du précédent plan triennal, il place le service et le lien avec les mutuelles au cœur de son ambition, y compris en s'appuyant sur leurs expertises. Deux initiatives illustrent bien cette logique. D'abord, un premier baromètre de satisfaction des services de la FNMF a été mené en juin. Ensuite, l'enquête lancée auprès des mutuelles santé sur l'impact de la crise de la Covid-19 sur leurs dépenses nous a permis de disposer de chiffres précis, indispensables dans notre dialogue avec les pouvoirs publics. Au cours des prochaines années, un enjeu majeur sera de continuer à agir en proximité des mutuelles, pour et avec elles.

Enfin, le projet immobilier de la Fédération a connu au cours du printemps et de l'été des évolutions notables. Le déménagement des locaux est désormais accompli. La FNMF occupe maintenant de nouveaux bureaux près de la gare Montparnasse, le temps de la rénovation complète de notre bâtiment historique prévue jusqu'en 2024. D'ailleurs, les demandes de permis de construire et de démolir ont été déposées courant mai auprès de la Direction de l'urbanisme de la ville de Paris par l'architecte en charge de la conduite des travaux, pour le compte de la Mutualité Française.

Comment la Fédération se prépare-t-elle pour le Congrès de juin 2021 à Marseille ?

Thierry Beudet_ Notre prochain Congrès se tiendra à Marseille en juin 2021 sous le titre « Utilité, Fraternité, Mutualité ». J'ai souhaité poursuivre notre ouverture aux bruits du monde pour faire converser les citoyens et la Mutualité, pour contribuer à renouer le dialogue au sein d'une société fracturée. Afin de préparer ce rendez-vous, à côté de nos temps d'échanges et d'élaboration internes traditionnels, l'organisation d'une conférence citoyenne sur le thème de l'aide et de l'entraide nous permettra d'être à l'écoute des Français, y compris non adhérents à une mutuelle. Et durant le Congrès, en présence des militants mutualistes et de l'ensemble des participants, nous débattrons de leurs propositions pour les intégrer à nos réflexions et à nos actions.

 **L'enjeu du Congrès est de faire converser les citoyens et la Mutualité, de contribuer à renouer le dialogue au sein d'une société fracturée.** 

THIERRY BEAUDET

Temps forts

2019/2020

Janvier 2019

NAISSANCE DE L'ESPACE FÉDÉRAL D'ÉTHIQUE

Après avoir déposé une contribution dans le cadre des États généraux de la bioéthique validée en Conseil d'administration de la FNMF, en avril 2018, et afin de se positionner au mieux sur les différents chantiers lancés par le gouvernement en matière de **bioéthique**, la Mutualité Française a créé l'Espace fédéral d'éthique.

Depuis mars 2019

PACTE DU POUVOIR DE VIVRE, FAIRE PROGRESSER LES ENJEUX SOCIÉTAUX

Initialement 19 organisations (et aujourd'hui plus de 50), représentant des millions de personnes, vont décider de nouer une alliance. Des syndicats, des fondations, des fédérations portent ensemble la convergence des **enjeux écologiques, sociaux et démocratiques** pour qu'elle devienne le cœur de chaque décision publique. Les organisations du « Pacte du pouvoir de vivre » ont rencontré le Premier ministre avec les ministres compétents le 27 août 2019.



Mars 2019

GRAND DÉBAT : LA MUTUALITÉ, PORTE-VOIX DES ATTENTES SANTÉ DES FRANÇAIS

À l'occasion du Grand débat national et à l'initiative de la Mutualité Française, les mutuelles ont organisé **une centaine de débats en région qui ont réuni près de 5 000 citoyens** sur le thème de la santé. Ces débats ont permis à la Mutualité de dresser une synthèse des attentes des Français et d'élaborer des propositions en vue d'une plus grande performance du système de prévention, de soins et de protection sociale.

9 mars 2019

SOLVABILITÉ 2, DES AVANCÉES OBTENUES

La Commission européenne a publié la version définitive de la révision 2018. La Mutualité Française a obtenu **un calibrage des exigences prudentielles spécifiques pour le risque « santé »**, qui est le risque d'assurance le plus faible du marché non-vie.

16 mai 2019

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CONDUIRE LA TRANSFORMATION DE LA FNMF

Le Conseil d'administration a confié à la FNMF un mandat pour conduire **un plan de transformation** de la Fédération sur les années à venir. Il fixe un cadre sur ses missions essentielles pour demeurer un acteur majeur du Mouvement social, un syndicat professionnel puissant et un soutien appuyé par ses services à des mutuelles qui doivent faire face à des mutations réglementaires et économiques profondes.

5 juin 2019

1^{re} JOURNÉE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Un nouveau format de rencontres permet aux dirigeants effectifs des mutuelles adhérentes de **se réunir pour échanger et débattre sur l'actualité économique et réglementaire** ou tout autre sujet de place, avec des régulateurs ou personnalités de premier plan.

26 juin 2019

ADOPTION PAR LE CESE DU TEXTE SUR LA GRANDE PAUVRETÉ

Le Cese adopte l'avis « **Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030** ». Rédigé par Stéphane Junique, Vice-président de la FNMF, avec Marie-Hélène Boidin Dubrule, ce texte préconise des solutions concrètes pour un meilleur accès aux droits en renforçant notamment la participation des 5 millions de personnes concernées à la vie sociale et démocratique.

25 et 26 septembre 2019

LES JRMF FONT LA PART BELLE À L'INNOVATION

L'innovation en santé était à l'honneur lors des Journées de rentrée de la Mutualité Française (JRMF) à Nancy. Thème de cette édition qui a rassemblé près de 900 mutualistes : « **Les mutuelles actrices de la transformation du système de santé** ».



3 octobre 2019

PLFSS 2020, AVIS DÉFAVORABLE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

La Mutualité Française a exprimé un avis défavorable au PLFSS 2020 lors du Conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM). Une **lettre ouverte, cosignée par plusieurs organisations syndicales et associations d'usagers**, a été adressée le 10 octobre 2019 au Premier ministre. En cause, le renoncement à l'équilibre des comptes sociaux lié en particulier au coût des mesures d'ordre économique et social prises par le Gouvernement.

1^{er} novembre 2019

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

La **complémentaire santé solidaire – fruit de la fusion de la CMU-C et de l'ACS** (aide au paiement d'une complémentaire santé) – entre en vigueur, en faveur des Français les plus modestes. La Mutualité Française et des mutuelles sont mobilisées dans la mise en œuvre de ce dispositif et le suivi de ses impacts sur l'accès aux soins et l'équilibre des mutuelles.

Novembre 2019

CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES DE SANTÉ NATIONALE

La **Plateforme des données de santé** ou Health Data Hub constitue l'un des piliers de la stratégie « Intelligence artificielle » française dans le domaine de la santé. La FNMF est membre de sa gouvernance en son nom propre et aux côtés de l'Unocam. Afin d'alimenter le Système national des données de santé (SNDS), le Conseil d'administration de la FNMF a acté en décembre 2019 le **positionnement de l'outil fédéral Système national des données mutualistes (SNDM) comme intermédiaire du Hub national**.

Novembre 2019

UNE NOUVELLE CAMPAGNE POUR VALORISER L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS MUTUALISTES

Après avoir interpellé les Français sur la singularité du modèle mutualiste, **la nouvelle campagne de communication présente les mutuelles comme des acteurs porteurs de solutions pour favoriser l'accès aux soins**. Trois vidéos et des annonces presse incarnant les actions des vraies mutuelles ont été diffusées via un plan média presse, une campagne digitale et un relais sur les réseaux sociaux entre le 3 novembre et le 15 décembre 2019.



Février 2020

LA MUTUALITÉ DÉFEND L'ACCOMPAGNEMENT DU VIEILLISSEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES

La Mutualité Française a défendu la lettre ouverte adressée fin février 2020 par l'UNIOPSS à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi qu'à Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, qui demande l'ouverture d'un **chantier d'envergure sur l'accompagnement de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap**.

3 et 4 mars 2020

2^e ÉDITION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME MUTUALISTE

Le Programme d'appui aux stratégies mutualistes de santé (PASS) a organisé à Abidjan la deuxième édition de la **Journée internationale de la femme mutualiste**.

Mars 2020

MOBILISATION DES ÉTABLISSEMENTS MUTUALISTES FACE AU COVID-19

L'épidémie liée au Covid-19 a été l'occasion d'une **mobilisation sans précédent** des établissements et services mutualistes. Ehpad, établissements de santé, centres de consultation, structures pour personnes handicapées, crèches... Tous ont répondu présent pour accueillir, soigner, accompagner, soutenir, aider, reconforter et rassurer. Au plus fort de la crise et au-delà, salariés et professionnels de santé ont été au rendez-vous en faisant preuve chaque jour d'engagement et de solidarité.



Juin 2020

LES PROPOSITIONS DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE DANS LE CADRE DU « SÉCUR DE LA SANTÉ »

Dans le cadre du « Ségur de la santé » initié par le gouvernement, la Mutualité Française a formulé **24 propositions articulées autour de 5 axes** : créer une culture de la santé publique, réorganiser l'offre de santé, organiser un accompagnement de la perte d'autonomie, refondre la régulation du système ainsi que consolider une filière santé souveraine et solidaire.



Covid-19, *les mutuelles au rendez-vous*

À situation exceptionnelle, mobilisation exceptionnelle !

Durant la crise sanitaire, les mutuelles ont su faire preuve de réactivité, de solidarité et d'un engagement sans faille. En assurant le paiement des prestations et des indemnités en santé et en prévoyance, en développant de nouveaux services et en déployant des initiatives d'action sociale, elles sont restées à l'écoute des besoins des adhérents, des entreprises et de leurs propres collaborateurs.

Pour leur part, les établissements et services mutualistes et leurs salariés ont accueilli et soigné les malades du coronavirus, assuré l'accès et la continuité des soins, accompagné à domicile des personnes fragiles et contribué au maintien du lien social. Chaque jour, sur le terrain, dans les hôpitaux, les cliniques, les centres de santé, les Ehpad, les crèches et à domicile, ils ont répondu présent. Retour sur quelques initiatives parmi les centaines menées sur tout le territoire.



#Merci



#MutuellesAuRDV



#SolidaritéCovid19



#TousMobilisés



#FiersdEtreMutualistes



Coopération



À Rodez, en liaison avec le centre hospitalier et l'Agence régionale de santé (ARS), l'Udsma a mis en place des équipes mobiles pour réaliser des tests du Covid-19. Initiative similaire en Côte-d'Or, où la Mutualité Française Bourguignonne - SSAM a constitué **une équipe mobile qui intervient en renfort aux côtés des équipes du CHU** de Dijon. Elle a réalisé les tests de diagnostic du Covid-19 au domicile des patients et dans les structures médico-sociales.



Les dix cliniques mutualistes d'Hospi Grand Ouest, basées en Bretagne et Pays de la Loire, ont été retenues par les ARS pour soutenir les centres hospitaliers dans la prise en charge des patients atteints de Covid-19. À Lannion (22), **la polyclinique du Trégor a mis à disposition des praticiens, une équipe d'infirmiers et d'aides-soignants en renfort au centre hospitalier**. Elle lui a également prêté des respirateurs, permettant ainsi d'augmenter le nombre de places en réanimation.



Les trois cliniques mutualistes du groupe Languedoc Mutualité Eovi Mcd Santé et Services ont mis en place **des téléconsultations, pour le suivi de certains patients**. En collaboration avec les centres hospitaliers, les trois établissements ont préparé l'accueil de patients contaminés et ont mis à disposition leurs personnels et équipements au profit des établissements de référence de leur territoire.



L'Institut Mutualiste Montsouris à Paris a ouvert des unités dédiées à la prise en charge des patients atteints du Covid-19 : 80 lits d'hospitalisation et **48 lits en services de réanimation ont été réaffectés** à cet effet.



À Saint-Étienne, La Mutualité Française Loire Haute-Loire a réorganisé ses équipes. **La clinique Mutualiste a largement augmenté ses capacités d'accueil** en réanimation (30 lits au lieu de 8) et a ouvert un service dédié aux patients atteints du coronavirus.



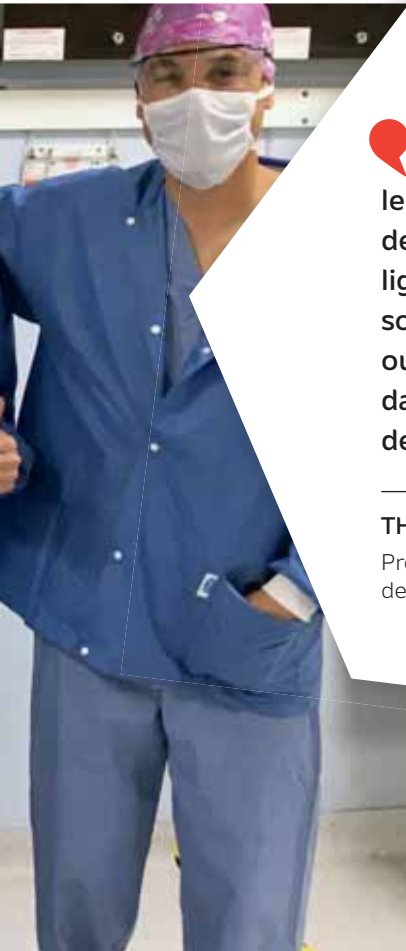
Solidarité

La Mutualité Française Alsace a fait **don de la quasi-totalité du stock de masques chirurgicaux** au profit des hôpitaux de Mulhouse et de Colmar.

La Mutualité Française de Guadeloupe s'est engagée dans **une grande opération de solidarité à destination des populations fragilisées** par la crise du Covid19 avec les associations Rev et La Tyrolienne pour la remise de paniers solidaires à plus de 1 000 foyers de l'agglomération de Pointe-à-Pitre.



Le Groupe VYV Pays de La Loire a mis en place une mini-agence d'intérim interne. Sur la base du volontariat, **le personnel momentanément sans activité a été redéployé sur d'autres structures**. Plus de 60 salariés sont venus renforcer les équipes des autres établissements ou services du groupe, dont une quinzaine en Ehpad.



Nos soignants et tout le personnel mutualiste ont été des milliers sur le terrain, en première ligne, pour soigner, pour prendre soin de nos aînés dans les Ehpad ou à leur domicile ou pour accueillir dans nos crèches les enfants des personnels mobilisés.

THIERRY BEAUDET

Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française



La mutuelle Solimut s'est engagée aux côtés du Secours Populaire. Elle a mobilisé ses salariés pour que les actions envers les personnes les plus démunies perdurent, en assurant **la livraison de produits d'hygiène récoltés dans les pharmacies mutualistes.** Ces derniers ont été remis lors des distributions de colis alimentaires.

Les Pharmacies Mutualistes Touraine de Tours Centre, Tours-Nord et Joué-lès-Tours ont organisé **des livraisons à domicile pour les personnes les plus fragiles.**

Par l'intermédiaire de sa fondation, la mutuelle Garance a financé un **Fonds d'urgence destiné à venir en aide aux entrepreneurs de l'économie de proximité** (artisans, commerçants, professions libérales) les plus en difficulté. Le montant de l'aide est de 1 500 € maximum par bénéficiaire.

À Nice, pour pallier l'absence des bénévoles bloqués à domicile en raison du confinement, la Mutualité Française a organisé **un appel à volontariat auprès de ses salariés afin de maintenir l'activité du Samu social** durant la semaine et les week-ends.



Durant la crise sanitaire, **une vingtaine d'établissements mutualistes d'accueil du jeune enfant sont restés ouverts** pour accueillir les enfants des personnels prioritaires mobilisés dans les établissements de santé.



Le groupe Pasteur Mutualité s'est mobilisé en faveur d'une proposition de loi permettant d'**élargir le don de RTT au-delà des seuls collaborateurs d'une même entreprise.** Cette mesure permet de monétiser des jours de repos des salariés sous forme de chèques vacances pour les soignants.



Lien social



À Thourotte, dans l'Oise, l'Ehpad géré par la Mutuelle interprofessionnelle Chanteraine Mutuelles de France a organisé **des séances de visio pendant la période de confinement** via différents outils, plusieurs membres de la famille du résident participant simultanément à l'écran.

La Mutualité Française Puy de Dôme Loire Haute-Loire a lancé **une hotline dans les Ehpad pour maintenir le lien** entre les résidents et leur famille.

La Mutualité Française Sud a mis en place une campagne de « bienveillance » auprès des seniors. Une équipe de six personnes assure **des appels téléphoniques quotidiens auprès de 400 seniors**. Ces appels de courtoisie visent à garder le contact, rassurer et offrir une écoute.

Pour maintenir le lien social avec les seniors, la Macif et Aésio ont versé **une aide financière aux aides à domicile** ayant dû faire face à des dépenses exceptionnelles pour poursuivre leur activité auprès des personnes âgées et fragilisées. Coût de l'opération : 1,4 M€.

Le personnel et les élus de la Mutuelle nationale territoriale et du groupe mutualiste VYV se sont portés volontaires pour **venir en aide aux personnes isolées et fragilisées**, en apportant leurs compétences au dispositif d'écoute et d'entraide solidaire à l'action « Croix Rouge chez Vous ».



À Angoulême, le café des aidants, porté par la Mutualité Française Nouvelle-Aquitaine, est devenu virtuel en conservant le principe : soutenir les personnes qui aident un proche dépendant du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap, lors de **discussions conviviales gratuites**.

Le Square de la Mutualité, centre de santé mutualiste parisien (Matmut), a proposé **une téléconsultation systématique aux patients identifiés comme potentiellement porteurs du coronavirus** avec un suivi sous 48 heures.

Innovation



La Mutuelle générale a maintenu l'activité de ses deux centres de santé parisiens, Broca (13^e arrondissement) et Jack Senet (15^e arrondissement), mais a limité leur mission à la prise en charge des urgences. Durant la période de confinement, **l'ensemble du personnel médical est progressivement passé à la téléconsultation**, permettant ainsi d'offrir un accès aux soins à tous les Français.

Des salariés et bénévoles de la Mutualité Française Bourguignonne – SSAM - SSIAD se sont mobilisés pour **produire des masques pour l'ensemble des salariés intervenant à domicile** (aides-soignantes, aides à domicile) et pour le personnel administratif des agences d'Auxerre et de Chablis.



La Mutualité Française Landes a participé, aux côtés du Conseil départemental, **à l'achat d'imprimantes 3D pour la fabrication de visières de protection**. Grâce à ce soutien financier, l'association Solidarité Landes, qui regroupe 80 makers a produit plus de 18 000 visières destinées aux soignants des Ehpad, des hôpitaux et des autres structures médico-sociales du département.

La Mutuelle nationale des hospitaliers et des professionnels de la santé et du social (MNH) a **proposé aux professionnels de santé une solution de garde d'enfants** avec la start-up Gens de Confiance en dehors des heures d'accueil habituelles. La MNH a également financé une plateforme téléphonique composée de psychologues pour soutenir les professionnels de santé durant la crise.

Les métiers des mutuelles

Améliorer les conditions de vie

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

1^{er} FINANCEUR DES DÉPENSES DE SANTÉ
APRÈS LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le cœur de métier d'une mutuelle santé est de garantir à ses adhérents une protection sociale complémentaire de qualité, qui leur permet d'être remboursés partiellement ou totalement des frais de santé non pris en charge par l'assurance maladie obligatoire.

18,7 Md€

DE COTISATIONS EN COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.

UNE OFFRE INNOVANTE DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT

1^{er} RÉSEAU SANITAIRE ET SOCIAL
ACCESSIBLE À TOUS

Les structures et groupements mutualistes gèrent 2 800 services de soins et d'accompagnement. Acteurs de terrain, présents sur l'ensemble du territoire, ces établissements interviennent à toutes les étapes du parcours de santé. Centres de santé dentaires et médicaux, centres d'optique et d'audition, établissements hospitaliers, crèches, établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, pharmacies : ces établissements et services permettent l'accès pour tous à des soins de proximité et de qualité à des tarifs modérés. Ils s'inscrivent également dans une démarche d'innovation et de recherche permanente.

2 800

SERVICES DE SOINS ET
D'ACCOMPAGNEMENT
MUTUALISTES.

UN PARTENAIRE DE VIE POUR LA RETRAITE ET LA PRÉVOYANCE

1^{er} OPÉRATEUR EN DÉPENDANCE
AVEC 4 MILLIONS DE PERSONNES COUVERTES

La plupart des mutuelles proposent une offre de prévoyance et/ou retraite, afin de couvrir l'ensemble des besoins de protection sociale complémentaire : incapacité temporaire de travail, invalidité, décès, dépendance, épargne-retraite. Les adhérents bénéficient ainsi d'une protection complète pour eux et leurs proches.

3,8 Md€

DE COTISATIONS EN PRÉVOYANCE
VIE ET NON VIE.

LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE

1^{er} ACTEUR DE PRÉVENTION
APRÈS LES POUVOIRS PUBLICS

En tant qu'acteur global de santé, les mutuelles mettent en œuvre de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé. Elles permettent ainsi à leurs adhérents de faire des choix éclairés et d'adopter des comportements favorables pour la préserver.

180

PROFESSIONNELS EN PRÉVENTION ET PROMOTION
DE LA SANTÉ AU SEIN DES UNIONS RÉGIONALES.

8 100

ACTIONS ORGANISÉES
PAR LES UNIONS RÉGIONALES.

Les services de soins et d'accompagnement mutualistes

1^{er} réseau sanitaire et social accessible à tous

ACTIVITÉS SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES



608

établissements et services médico-sociaux
(Ehpad, services de soins à domicile...)



240

établissements et services pour la petite enfance



93

initiatives sociales
(logement pour jeunes, habitat inclusif pour personnes en situation de handicap et personnes âgées autonomes, hôtels hospitaliers)

BIENS MÉDICAUX

750

magasins d'optique

420

centres d'audition

46

pharmacies

ACTIVITÉS SANITAIRES ET AMBULATOIRES

79

établissements d'hospitalisation

59

centres médicaux et polyvalents

464

centres dentaires

28

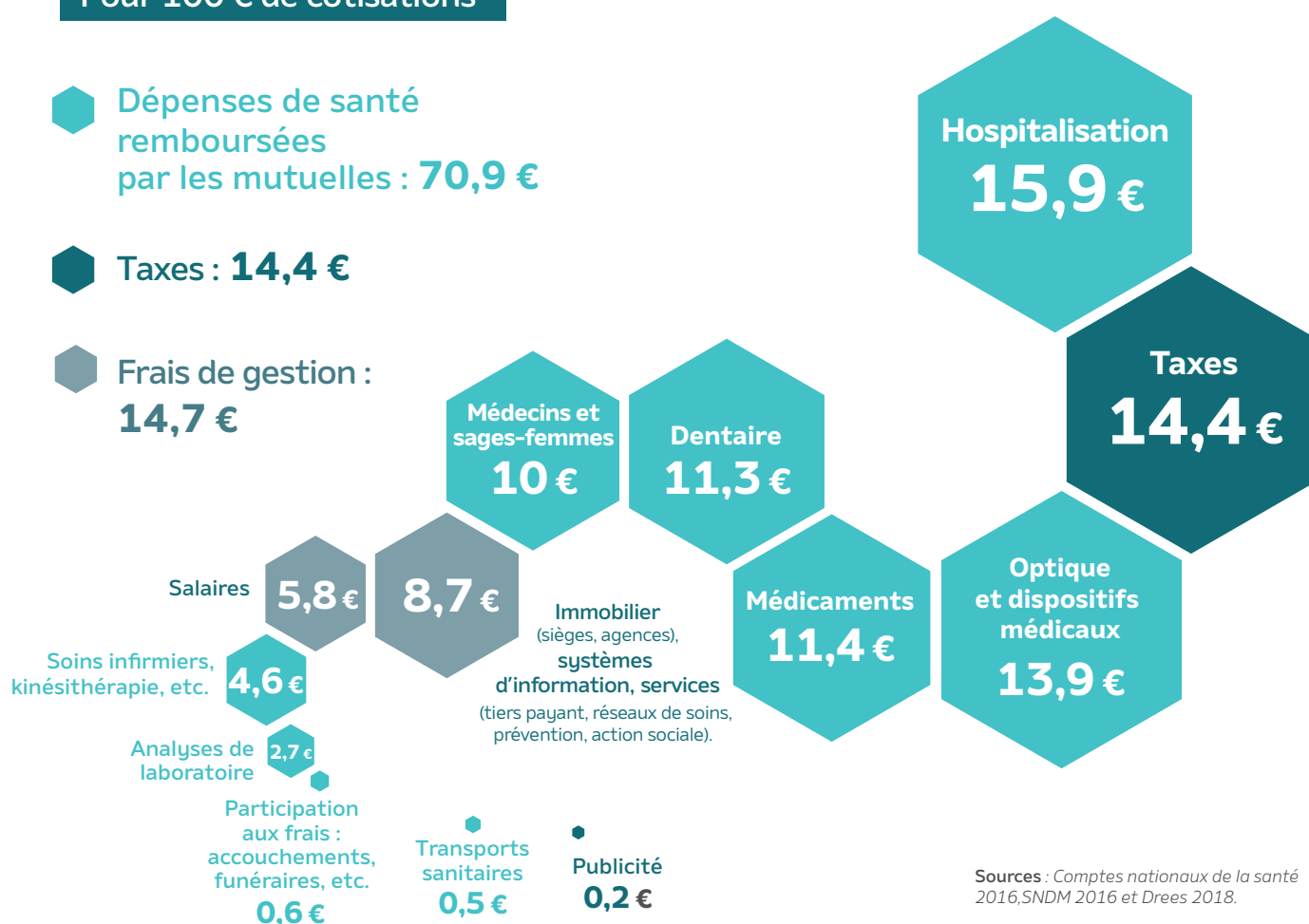
centres infirmiers

Une gestion responsable

au bénéfice des adhérents

DES FRAIS DE SERVICE ET DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉS

Pour 100 € de cotisations



Sources : Comptes nationaux de la santé 2016, SNDM 2016 et Drees 2018.

Une gestion prudente qui répond aux obligations

279 %

de marge de solvabilité

56 Md€

d'actifs

Source : ACPR, calculs Drees, Rapport 2018 – La situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé

La FNMF, une organisation professionnelle *représentante des mutuelles*

La Fédération nationale de la Mutualité Française poursuit trois missions : animer le Mouvement social qu'elle représente, agir en syndicat professionnel et proposer à ses membres des services à haute valeur ajoutée.

UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE REPRÉSENTANTE DES MUTUELLES

- } Créée en **1902** et présidée par Thierry Beaudet depuis 2016.
- } Porte-parole de **518 mutuelles**, qu'il s'agisse de grands groupes, de mutuelles nationales, régionales ou locales, de membres d'organismes paritaires d'assurance santé, de prévoyance ou des offreurs de soins, la Fédération a vocation à répondre aux attentes de tous ses adhérents.
- } Une présence en métropole et en Outre-mer via **17 Unions régionales** qui portent et mettent en œuvre ses positions auprès des décideurs locaux.
- } Un **travail d'influence** très actif, doublé d'un accès privilégié, auprès des pouvoirs publics, des parlementaires, des organisations syndicales et patronales, représentants des professions de santé et usagers.

UNE FÉDÉRATION AU CŒUR DU DÉBAT PUBLIC

- } Un acteur qui nourrit le **débat national** autour des questions de santé et de protection sociale.
- } Une capacité à porter les positions de ses membres sur les grandes questions de société, au service de **l'intérêt général**.
- } Une **démarche globale** qui se nourrit de débats ouverts, d'études et de réflexions menés avec les militants mutualistes, avec des *think tanks* ou associations partenaires (rencontres interrégionales, Place de la Santé – Le Lab, Le Pacte du pouvoir de vivre, etc.).

UNE OFFRE DE SERVICES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES MUTUELLES

- } Une offre de services qui s'adapte en permanence aux **attentes des mutuelles**.
- } Une démarche **d'évaluation et d'amélioration** continue de ses services.
- } **Une centaine de services référencés** sous la forme d'un catalogue en ligne précisant contenus et conditions d'utilisation.

UNE DÉMARCHE MILITANTE ET PROSPECTIVE

La Mutualité Française participe aux débats publics sur toutes les questions de protection sociale et de santé, comme le maintien de l'autonomie des personnes âgées, la bioéthique, le reste à charge zéro ou encore chaque année, le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

Elle est force de proposition auprès des pouvoirs publics et anime le dialogue avec les professionnels de santé et les partenaires santé. Elle coordonne l'activité des représentants mutualistes dans :

- } les instances de gestion de l'assurance maladie obligatoire : conseils des caisses d'assurance maladie, caisses de retraite et de santé au travail ;
- } les instances de démocratie sanitaire : conférences régionales de la santé et de l'autonomie, conseils territoriaux de santé ;
- } les instances placées auprès des départements : conseils départementaux pour la citoyenneté et l'autonomie, conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ;
- } les conseils économiques, sociaux et environnementaux.

PLACE DE LA SANTÉ : PRENDRE PART AU DÉBAT PUBLIC

Lancée en 2017, l'initiative Place de la Santé regroupe toutes les actions et réflexions engagées par la Mutualité Française pour placer la santé et la protection sociale au cœur du débat public. Elle se décline sous différents formats, pour porter les préoccupations des Français et permettre d'engager des travaux de réflexion avec d'autres parties prenantes de la société civile : *think tanks* de sensibilités différentes, décideurs publics, partenaires sociaux, professionnels de santé, associations de patients...

Des événements Place de la Santé sont régulièrement organisés par la Fédération et ses Unions régionales sur les sujets d'actualité en lien avec la santé et la protection sociale. Des analyses et des décryptages sont également publiés pour nourrir le débat public *via* des observatoires et des notes de tendance. Dans l'édition 2019 de son Observatoire, la Mutualité Française décrypte les restes à charge à l'hôpital supportés par les Français qui peuvent se révéler élevés et très variables en fonction de l'âge et du lieu d'habitation. Enfin, Place de la Santé-Le Lab offre un espace de réflexion prospective pour alimenter le débat sur les enjeux stratégiques du secteur.

PLACE
DE LA **SANTÉ**



Pour en savoir plus :
placedelasante.mutualite.fr

S'engager et agir en faveur de *l'accès aux soins pour tous*

Un rôle actif à l'échelle européenne et internationale

En organisant des événements Place de la Santé sur l'ensemble du territoire, la FNMF anime le débat et elle est force de proposition dans la construction d'une Europe sociale et solidaire. Ainsi, à l'occasion d'un événement Place de la Santé – Europe, la Mutualité a réuni en avril 2019 plusieurs candidats têtes de listes aux élections européennes. Cet événement avait été préparé en régions puis dupliqué par ses homologues au Portugal et en Italie. Impliquée dans la défense du modèle mutualiste, la Mutualité Française exerce, notamment, les mandats de vice-présidence de l'Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe (Amice) ainsi que de l'Association internationale de la Mutualité (AIM).

La Mutualité Française est également Présidente de la commission technique Mutualité de l'Association internationale de la Sécurité sociale (AISS) et elle soutient le Programme d'appui aux stratégies mutualistes de santé (PASS), qui vise à structurer le mutualisme en Afrique de l'Ouest et à y constituer un support pour le développement de la couverture maladie universelle (CMU).

PROPOSER DES SOINS DE QUALITÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

Les 2 800 services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) forment le 1^{er} réseau sanitaire et social à but non lucratif. Personnes âgées, handicap, petite enfance, santé... dans chacun de ces domaines, **les SSAM jouent un rôle majeur pour faciliter l'accès aux soins à un tarif maîtrisé. Ils regroupent une offre de service étendue et une large gamme d'activités** : centres de consultations médicales, établissements hospitaliers, centres d'optique et d'audition, soins dentaires, pharmacies, établissements pour personnes âgées ou handicapées, services de soins à domicile... Enfin, le réseau des services de soins mutualistes mène des actions innovantes en santé.



CONTRIBUER AU MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

La Mutualité Française est force de proposition dans le cadre de la concertation menée par les pouvoirs publics sur la réforme « Grand âge et autonomie ». Elle est engagée de longue date dans la diversification d'une offre de qualité, afin de favoriser le libre choix de la résidence, que ce soit à domicile ou en établissement.

La gouvernance

LE PRÉSIDENT ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



THIERRY BEAUDET

Président de la Fédération nationale de la Mutualité Française.



ALBERT LAUTMAN

Directeur général de la Fédération nationale de la Mutualité Française.

LE COMITÉ DE DIRECTION DE LA FÉDÉRATION



ALBERT LAUTMAN

Directeur général de la Mutualité Française



SÉVERINE SALGADO

Directrice déléguée, Direction de la santé



MICHEL COUHERT

Directeur, Direction de l'offre de soins, de l'autonomie et des parcours



JEAN-PHILIPPE DIGUËT

Directeur, Direction de l'assurance



THOMAS GODARD

Directeur, Direction du service aux mutuelles



CHRISTOPHE LAPIÈRE

Directeur, Département des systèmes d'information de santé



MARION LELOUVIER

Directrice de cabinet du Président



YANNICK LUCAS

Directeur, Direction des affaires publiques



LAURENCE MONDINI

Directrice, Direction des ressources



FRANÇOIS RAUCH

Directeur, Direction de la communication

LES MEMBRES DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



THIERRY BEAUDET
Président de la FNMF



DOMINIQUE JOSEPH
Secrétaire générale
de la FNMF



AGNES BERG
Trésorière générale
de la FNMF

LES MEMBRES DU BUREAU

Jean-Claude ALBINET, Union de représentation de la Mutualité Professionnelle (jusqu'à l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Jean-Paul BENOIT, Vice-président, Union de représentation de la FMF.

Marie-Thérèse BERDER, Union de représentation Harmonie Mutuelles.

Roland BERTHILIER, Vice-président, Union de représentation ISTYA.

Patrick BROTHIER, Vice-président, Union de représentation AESIO.

Jean-François FURET-COSTE, Vice-président, Union de représentation Union Défense Sécurité.

Jean-Luc GARDE, Union de représentation des mutuelles associées (à compter de l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Nicolas GOMART, Secrétaire général adjoint, Union Matmut (à compter de l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Catherine GRANDPIERRE-MANGIN, Union de représentation KLESIA Mutualité.

Daniel HAVIS, Vice-président, Union Matmut.

Stéphane JUNIQUE, Vice-président, Union de représentation Harmonie Mutuelles.

Pascal MICHARD, Union de représentation « Les mutuelles MACIF » (à compter de l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Isabelle MUSSEAU, Trésorière générale adjointe, MGEN Action sanitaire et sociale (à compter de l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Maurice RONAT, Eovi MCD Santé et Services.

Patrick SAGON, La Mutuelle générale.

Stéphanie SOARES, Union de représentation « les mutuelles MACIF » (jusqu'à l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

LES ADMINISTRATEURS

Hubert ALLIER, Union de représentation des mutuelles associées (à compter de l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Alexandre ANDRÉ, Mutuelle Avenir Santé.

Gilles BACHELIER, Union de représentation Intériale.

Olivier BENHAMOU, Mutuelle Viasanté.

Jacques BERRUET, Union de représentation URMA Humanis (jusqu'à l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Françoise BEYSSEN, Union de représentation AESIO.

Charles CAMPA-BROSSARD, Union de représentation AESIO.

Eric CHENUT, Union de représentation ISTYA.

Anne-Julie CLARY, Union de représentation Harmonie Mutuelles.

Mireille COQUELLE, CCMO Mutuelle.

Elvire DE ALMEIDA LOUBIÈRE, Mutualité Française Haute-Garonne SSAM.

Sylvie FERBOS, Union de représentation Pavillon Prévoyance.

Alain GIANAZZA, Union de représentation ISTYA (démission au CA FNMF du 19 décembre 2019).

Pierre-Jean GRACIA, Mutualité Française Occitanie.

Pierre GROS, Union de représentation « Les mutuelles MACIF ».

Patrice GUICHAOUA, Union de représentation des Mutuelles Plurielles et Solidaires (jusqu'à l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Eric HABIF, Union de représentation de la Mutualité Professionnelle (à compter de l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Eric JEANNEAU, Union Mutualiste Retraite.

Marie-Pierre LE BRETON, Union de représentation Harmonie Mutuelles.

Le Bureau de la Mutualité Française s'est réuni

5 FOIS EN 2019

(dont 1 séminaire) :

7 février 2019 - 11 avril 2019 -
27 juin 2019 - 24 octobre 2019 -
20 et 21 novembre 2019
(séminaire Bureau).

Le Conseil d'administration de la Mutualité Française s'est réuni

5 FOIS EN 2019

14 mars 2019 - 16 mai 2019 -
5 septembre 2019 - 8 octobre 2019 -
19 décembre 2019.

L'ensemble de ces réunions a permis à la Mutualité Française de prendre des positions d'ordre stratégique et d'assurer un suivi des dossiers à caractère technique.

Brigitte LESEURRE, Mutuelle 403.

François NETILLARD, Mutuelle des professions judiciaires.

Olivier POUYAUD, Union de représentation MPGR-MSPP (à compter de l'AG FNMF du 8 oct. 2019).

Isabelle RONDOT, Union de représentation ISTYA.

Dominique SALABERT, Union de représentation Harmonie Mutuelles.

Alain TISON, Union de représentation AESIO.

Gérard VUIDEPOT, Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des professionnels de la santé et du social.

Michel WOITRAIN, Malakoff Médéric Mutuelle (jusqu'à l'AG FNMF du 8 oct. 2019).



Agir

Prendre part au débat public - 26

S'engager auprès des pouvoirs publics - 30

Travailler avec les professionnels de santé - 33

La Mutualité Française est un acteur incontournable du débat public en matière de santé et de protection sociale.

Au cœur des enjeux sociétaux, elle porte la voix des mutuelles et défend les valeurs mutualistes.

En apportant son expertise, **la Mutualité Française est force de proposition** auprès des pouvoirs publics en matière de santé et de protection sociale.

La Mutualité Française travaille avec **l'ensemble des acteurs et professionnels engagés.**

Prendre part au débat public

Grand âge et autonomie, données de santé, éthique, accès aux soins, inégalités de santé... Sur chacun de ces sujets, la Mutualité Française apporte son expertise et défend sa singularité en toutes circonstances. Au cœur des enjeux sociétaux et du débat public, elle porte la voix des mutuelles et défend les valeurs mutualistes. Une mission essentielle au regard de l'action des mutuelles et des 35 millions de personnes qu'elles protègent.

INTERPELLER SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

Convaincue de l'urgence et sans attendre la réforme régulièrement reportée, la Mutualité Française continue de faire vivre et d'enrichir sa plateforme de propositions, publiée en décembre 2018, sur l'offre et l'accompagnement des personnes âgées, la prévention et le financement, afin de répondre au mieux au défi de l'arrivée au grand âge des « baby-boomers ». Au niveau national, elle a partagé ses réflexions avec les organisations syndicales et les associations de patients. Elle a également organisé différents rendez-vous avec des parlementaires et porté les valeurs du mutualisme dans les réseaux CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) ainsi que dans les instances de démocratie sanitaire.

Dans le cadre de la mission conduite par Myriam El Khomri, elle a notamment défendu la proposition de revaloriser et d'améliorer l'attractivité de la filière des aidants professionnels, à domicile comme en Ehpad. La Mutualité Française a également promu la diversification de l'offre médico-sociale afin de favoriser la liberté de choix de son domicile. Elle mène notamment, aux côtés de l'Hôpital Saint-Vincent-de-Paul et de la Croix-Rouge Française, une expérimentation au titre de l'article 51 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2018 qui consiste en un soutien renforcé au domicile des personnes âgées. Enfin, la Mutualité a développé une proposition de couverture généralisée de la perte d'autonomie en présentant différents scénarios possibles.

Les territoires prennent la parole

Toutes les Unions régionales se sont mobilisées sur le sujet du grand âge et de l'autonomie. Elles ont organisé plus de 180 rencontres institutionnelles, dont plus de 40 sous la forme de visites de services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) permettant de valoriser de façon concrète le savoir-faire et l'implication mutualistes dans ce domaine, ainsi que les partenariats avec leur écosystème local.

Des rencontres sont aussi organisées avec les Présidents de Conseils régionaux et des représentants de l'AMF (association des maires de France), de l'ADF (Assemblée des départements de France) ou de l'APVF (association des petites villes de France) par exemple.

De nombreux échanges

Rencontre avec le Premier ministre et les ministres concernés dans le cadre du « Pacte du pouvoir de vivre » le 27 août 2019.

Auditions parlementaires dans le cadre du PLFSS 2020 et présentation lors de visites d'établissements en régions.

Audition par le groupe prévention santé de l'Assemblée nationale le 9 octobre 2019.

Rencontres avec les membres des administrations et cabinets concernés.

Participation aux universités d'été de l'EN3S, le 10 octobre 2019.

Une proposition de couverture généralisée de la perte d'autonomie avancée

À la suite des travaux menés par la commission présidée par Dominique Libault et d'échanges avec la Fédération française de l'assurance (FFA), la Mutualité Française a proposé aux pouvoirs publics une couverture généralisée de la dépendance lourde. Les résultats des travaux techniques ont été partagés par un groupe de travail réunissant les deux fédérations et présentés à l'Élysée, au cabinet de la ministre des Solidarités et de la Santé, puis à la sous-direction Assurance de la Direction générale du Trésor.



PACTE DU POUVOIR DE VIVRE : LA MUTUALITÉ PORTE LES SUJETS DU GRAND ÂGE ET DE L'ACCÈS AUX SOINS

Initialement 19 organisations (et aujourd'hui plus de 50), dont la Mutualité Française, ont décidé de nouer une alliance le 5 mars 2019 : le Pacte du pouvoir de vivre. Ces dernières portent ensemble la convergence des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques pour qu'elle devienne le cœur de chaque décision publique. Elles l'ont fait dans toutes les instances de dialogue, à commencer par les quatre grandes conférences nationales du Grand débat – qui se sont déroulées à Paris les 11 et 13 mars 2019 – suivies de la Marche pour le climat du 16 mars.

En réaction au discours de politique générale du 12 juin 2019, les organisations du Pacte du pouvoir de vivre ont proposé huit mesures d'urgence. La Mutualité Française a porté la proposition numéro 7 : « Une ambition

budgétaire pour le Grand âge et l'autonomie dans le PLFSS 2020 ». De même, dans le cadre des élections municipales, le Pacte du pouvoir de vivre a porté dix dispositions pour guider les citoyens et inviter les futurs maires à les mettre en place. La Mutualité Française a défendu la proposition numéro 7 : « Garantir l'accès à la santé pour toutes et tous au sein des territoires ».

Au sein du groupe de coordination du Pacte du pouvoir de vivre, la Mutualité Française est représentée par Stéphane Junique, Vice-président de la FNMF.

Afin de s'implanter régionalement, le Pacte du pouvoir de vivre s'est déplacé dans neuf villes : Rennes, Dijon, Nantes, Caen, Nancy, Bordeaux, Liévin, Villeurbanne, Aix-en-Provence. Via ses Unions régionales, la Mutualité Française s'est impliquée dans toutes ces étapes.

Grand débat national, la Mutualité Française fait entendre les attentes des Français

Considérant que la santé était la grande absente des thèmes du Grand débat national, les mutuelles adhérentes de la Mutualité Française ont organisé une centaine de débats partout en France. Près de 5 000 citoyens ont participé à ces derniers et appelé de leurs vœux une meilleure répartition de l'offre de santé sur l'ensemble du territoire et plus de justice sociale dans l'accès financier aux soins. Le grand-âge et le vieillissement pour soi-même et ses proches est également source de nombreuses préoccupations. La Mutualité Française a posté les constats et propositions sur la plate-forme du Grand débat.

RESTES À CHARGES À L'HÔPITAL : L'OBSERVATOIRE PLACE DE LA SANTÉ MET EN LUMIÈRE LES INÉGALITÉS

Dans l'édition 2019 de son Observatoire Place de la Santé, la Mutualité Française décrypte les restes à charge à l'hôpital supportés par les Français qui se révèlent élevés et très disparates en fonction de l'âge et du lieu d'habitation.

Pour cet Observatoire, une étude de l'Institut Harris Interactive s'est penchée sur la perception des Français de leur système de santé, et de l'hôpital en particulier. Ce dernier est considéré comme un pilier incontournable du système de santé, mais il ne se porte pas bien, comme l'a confirmé la crise sanitaire Covid-19. La réforme de l'hôpital

apparaissait déjà en septembre 2019 comme une priorité à traiter par les pouvoirs publics en matière de santé, juste derrière le vieillissement et le risque de dépendance, premier facteur de préoccupation.

Loin d'être couvertes intégralement par la Sécurité sociale, les dépenses hospitalières sont désormais le premier poste de remboursement des mutuelles (24% du total). Protégeant une population plus âgée que la moyenne, elles jouent donc un rôle déterminant et croissant dans la réduction des inégalités.



SIGNATURE D'UN ACCORD DE PLACE SUR LA LISIBILITÉ DES GARANTIES

Le 14 février 2019, en présence d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, l'Unocam, la FNMF, la FFA et le CTIP ont signé un accord de place sur la lisibilité des garanties. Les engagements portent sur l'harmonisation des libellés des principaux postes de garanties, des exemples communs en euros sur les prestations et actes les plus courants – avec l'éventuel reste à charge – et les outils pédagogiques visant à accompagner les assurés dans la compréhension du système.

Cet accord a été relayé auprès des mutuelles pour une application effective et, pour une majorité d'entre elles, dès l'automne 2019. En parallèle, le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) assure le suivi de la mise en œuvre. Il a rendu un nouvel avis au dernier trimestre 2019 et il poursuit ses travaux en 2020 auxquels la FNMF participe aux côtés de l'Unocam.

8 millions
de vues pour
les vidéos.

83,5 millions
d'impressions
digitales.

1,2 million
d'interactions
sur Twitter
et Facebook.

195 200
visites sur le site
mutualite.fr pendant
la campagne.

77 %
des personnes
interrogées
déclarent apprécier
la campagne.

UNE NOUVELLE CAMPAGNE POUR VALORISER L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS MUTUALISTES



Après « Votre mutuelle est-elle une vraie mutuelle ? » en 2018, qui mettait en exergue les valeurs et les principes de fonctionnement des « vraies mutuelles », la campagne de communication 2019 a mis en lumière l'offre de services mutualistes dans son ensemble. Elle a montré que les mutuelles, aux côtés des pouvoirs publics, apportent des solutions concrètes pour favoriser l'accès aux soins sur les territoires.

Trois professionnels mutualistes ont été filmés sur leur lieu de travail, au cœur de leur quotidien : un aide-soignant dans un Ehpad, une secrétaire médicale dans un centre de santé et la responsable

prévention santé d'une mutuelle. Ils racontent leur métier, témoignent de leur engagement et partagent leur fierté de travailler dans une « vraie » mutuelle.

Les trois vidéos et trois annonces presse réalisées à partir de ces témoignages ont été diffusées via un plan média, une campagne digitale et un relais sur les réseaux sociaux entre le 3 novembre et le 15 décembre 2019.

Avec les hashtags #UneVraieMutuelle et #FiersdêtreMutualistes, les mutuelles ont partagé à leur tour des actions dans leur groupement. La mobilisation des groupements pour amplifier cette prise de parole s'est révélée essentielle.

BIOÉTHIQUE : CONTRIBUER AUX DÉBATS

Afin de se positionner au mieux sur les différents chantiers lancés par le gouvernement en matière de bioéthique, la Mutualité Française a créé, en janvier 2019, l'Espace fédéral d'éthique. Présidé par Éric Chenu, administrateur de la FNMF, il regroupe élus et opérationnels de mutuelles et d'Unions régionales et auditionne nombre d'experts politiques, scientifiques, acteurs associatifs, juristes, etc. À l'occasion du projet de loi bioéthique, le Bureau de la Mutualité Française a validé le 27 juin 2019, une contribution de l'Espace fédéral d'éthique sur la PMA et l'intelligence artificielle.

En octobre 2019, une note de positionnement sur le projet de loi a été rédigée et diffusée à l'ensemble des parlementaires et acteurs du mouvement mutualiste.

En 2020, l'Espace fédéral d'éthique se penche sur la thématique de la fin de vie en auditionnant des associations de soins palliatifs, des personnalités politiques et des acteurs associatifs comme l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD).

MUTATIONS À L'HEURE DU WEB

Mutations, le magazine trimestriel de réflexion, de débats et de décryptage de la Mutualité Française s'est intéressé à des sujets tels que l'Europe sociale, la réforme des retraites ou encore la transition alimentaire. Afin de continuer à faire vivre l'information entre deux numéros, une version numérique est en cours de développement. Articles, entretiens, témoignages, vidéos et podcasts alimenteront en continu la réflexion sur les grands enjeux sociétaux. Cet espace va permettre de poursuivre la confrontation des opinions afin de mieux appréhender la réalité sur le terrain, de mettre en lumière des expériences innovantes et d'aborder une grande diversité de sujets en lien avec la protection sociale et la santé. Le tout en donnant la parole à un plus grand nombre d'acteurs et d'observateurs.



S'engager auprès *des pouvoirs publics*

Reste à charge zéro, complémentaire santé solidaire, économie solidaire... Grâce à son expertise et à sa capacité d'innovation, la Mutualité Française est force de proposition auprès des pouvoirs publics en matière de santé et de protection sociale. Son champ d'action s'étend aussi à l'Europe, avec ses partenaires mutualistes et en Afrique via le PASS.

RESTE À CHARGE ZÉRO - 100 % SANTÉ, DE LONGUES NÉGOCIATIONS

Au cours de l'année 2019, la Mutualité Française a porté la position des mutuelles dans les nombreux échanges avec les pouvoirs publics, la CNAM et les représentants des professionnels de santé. Elle est tout d'abord intervenue lors de la concertation sur les textes d'application de la réforme – avec notamment le décret « contrats responsables » et l'instruction de la Direction de la Sécurité sociale (DSS) – ainsi que sur les nouveaux modèles de devis réglementaires en optique et en audio. Elle a également défendu de nombreuses positions dans

le cadre notamment du comité de suivi de la réforme dont elle avait proposé la création aux pouvoirs publics avec un périmètre large, en particulier sur l'accès aux soins, les tarifs pratiqués par les professionnels de santé, les dépenses des organismes complémentaires et leurs frais de gestion.

Avec la CNAM, les discussions ont porté sur des aspects plus opérationnels de la mise en œuvre de la réforme. La Mutualité Française a également participé aux négociations conventionnelles avec les chirurgiens-dentistes portant sur le devis dentaire intégrant les éléments de la réforme et échangé avec les représentants des opticiens et audioprothésistes.

PLFSS 2020, UN RENONCEMENT À L'ÉQUILIBRE DES COMPTES SOCIAUX

La Mutualité Française a accueilli avec circonspection le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2020, y voyant un texte de renoncement à l'équilibre des comptes sociaux. Ce projet de loi de « non-financement » de la Sécurité sociale ne respectait pas les efforts demandés depuis des années aux assurés sociaux, aux adhérents des organismes complémentaires et aux établissements sanitaires et sociaux ainsi qu'à leurs personnels.

Le PLFSS 2020 a matérialisé la décision du Gouvernement de mettre fin, dans la LFSS 2019, au principe de compensation des pertes de recettes de la Sécurité sociale au titre des allègements généraux de

cotisations sociales, et au coût de mesures d'ordre économique et social. En renonçant à l'équilibre des comptes sociaux, cette mesure a un peu plus fragilisé notre système solidaire et son financement.

La Mutualité Française a exprimé un avis défavorable sur ce PLFSS lors du Conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), le 3 octobre 2019. Une lettre ouverte, cosignée par plusieurs organisations syndicales et associations d'usagers, a été adressée le 10 octobre 2019 au Premier ministre.

En revanche, la Mutualité Française a salué plusieurs mesures parmi lesquelles : la prise en charge de la contraception pour l'ensemble des mineures de moins de 16 ans, la réalisation de Tests rapides d'orientation diagnostique et d'évaluation (TROD) par les pharmaciens, la rémunération des congés des proches aidants.

DONNÉES DE SANTÉ, LES MUTUELLES SE BRANCHENT AU HUB NATIONAL

La loi du 24 juillet 2019, dite « Ma Santé 2022 », relative à l'organisation et à la transformation du système de santé prévoyait, entre autres, la création d'un nouveau Groupement d'intérêt public (GIP), baptisé Plateforme des données de santé ou *Health Data Hub*. Créé en novembre 2019, ce *Hub* national constitue l'un des piliers de la stratégie « Intelligence artificielle » française dans le domaine de la santé au bénéfice des patients, notamment en matière de prévention. La Mutualité Française est membre de sa gouvernance en son nom propre.

Afin d'alimenter le Système national des données de santé (SNDS), le Conseil d'administration de la FNMF a acté en décembre 2019 le positionnement de l'outil fédéral Système national des données mutualistes (SNDM) comme intermédiaire du Hub national. Ce faisant, le Conseil d'administration permet à la Fédération d'amplifier sa capacité de traitement et d'analyse des données sectorielles et ainsi d'influencer auprès des pouvoirs publics, au bénéfice des mutuelles. Autre décision prise par le Conseil : le recours à un tiers de confiance chargé de collecter les données des mutuelles et de créer un portail de services rénové répondant aux attentes et enjeux exprimés par les mutuelles.

Les prestations de santé de 14 millions de bénéficiaires

La FNMF recueille, stocke et traite des informations conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD). Elle dispose ainsi des bases de données anonymisées indispensables à l'analyse économique des dépenses de santé et à la construction d'argumentaires valides venant à l'appui des positionnements mutualistes.

Au premier trimestre 2020, la FNMF a fait évoluer son dispositif de collecte à la suite de l'entrée en vigueur de la fusion CMU-C et ACS (800 000 bénéficiaires en tout).

La FNMF exploite désormais les données relatives aux prestations de santé, de 14 millions de bénéficiaires. Ensuite, en échange de leur participation, les mutuelles qui ont transmis des données ont reçu plus de 200 retours individualisés et adaptés à leurs besoins d'analyse du risque.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE : FUSION DE LA CMU-C ET DE L'ACS

Le 1^{er} novembre 2019, la Complémentaire santé solidaire – fruit de la fusion de la CMU-C et de l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) – est entrée en vigueur. Juste avant cela, la Mutualité Française était intervenue pour que les textes précisant l'application du dispositif permettent aux mutuelles de s'y engager dans les meilleures conditions. Elle s'était en particulier mobilisée pour améliorer le dispositif et son financement.

La Mutualité Française a signé en décembre 2019 avec la CNAM un accord-cadre relatif à l'accompagnement des assurés dans la constitution de leur dossier de demande et de renouvellement de complémentaire santé solidaire (CSS). L'objectif de cet accord est d'affirmer la place des mutuelles auprès des populations en situation de renoncement aux soins en valorisant leur action et leur expertise dans la détection et l'accompagnement de ces personnes.

CESE, DE NOUVEAUX REPRÉSENTANTS ET UN RAPPORT REMARQUÉ SUR LA GRANDE PAUVRETÉ

Dominique Joseph, la Secrétaire générale de la Mutualité Française, a rejoint le groupe de la Mutualité au Conseil économique, social et environnemental (Cese). Ce groupe, qui porte les valeurs et messages du mouvement mutualiste, est désormais composé de Stéphane Junique⁽¹⁾, Secrétaire du Bureau, Dominique Joseph⁽²⁾, Présidente du groupe, et Étienne Caniard⁽³⁾, Vice-président de la section des affaires sociales et de la santé. Roland Berthilier⁽⁴⁾ siège, pour sa part, en tant que personnalité associée à la section de l'économie et des finances.

Parmi les différentes contributions de la délégation mutualiste, on retiendra la rédaction par Stéphane Junique, avec Marie-Hélène Boidin Dubrule, de l'avis « Éradiquer la grande pauvreté à l'horizon 2030 ». Adopté par le Cese le 26 juin 2019, ce texte préconise des solutions concrètes pour un meilleur accès aux droits en renforçant notamment la participation des 5 millions de personnes concernées à la vie sociale et démocratique.



(1) Vice-président de la FNMF. (2) Secrétaire générale de la FNMF. (3) Président de la FNMF (2010-2016). (4) Vice-président de la FNMF.

LA NOUVELLE COMMISSION EUROPÉENNE EN FAVEUR DE L'ESS

À la suite de l'élection, en juillet 2019, du Parlement européen, les enjeux pour les mutuelles au niveau européen se sont multipliés. La Mutualité Française a salué l'élection de Nicolas Schmit au poste de commissaire à l'emploi et droits sociaux. Fin connaisseur de l'Economie sociale et solidaire (ESS), il a, parmi ses missions, celle de présenter un plan d'actions pour la promotion de l'ESS au niveau européen et un plan de mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. La FNMF contribue déjà à ces deux premières initiatives.

Face à la crise du Covid-19, la FNMF s'est mobilisée au niveau européen avec l'AIM (Association internationale de la Mutualité), l'ESIP (Plateforme européenne des institutions de protection sociale), l'Amice (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe) et Social Economy Europe pour appeler à la solidarité les citoyens, la société civile et les gouvernements des pays de l'Union européenne (UE). À travers ces mêmes associations, la Mutualité Française défend un rôle plus fort de l'UE en matière de santé et de gestion de crise.

PASS, DÉVELOPPER L'OFFRE DE SOINS MUTUALISTES EN AFRIQUE



La Mutualité Française suit de nombreux projets en lien avec le Programme d'appui aux stratégies mutualistes de santé (PASS). La FNMF a animé plusieurs ateliers à Abidjan sur l'offre de soins mutualistes et apporté son expertise pour la création d'un centre de santé mutualiste de la mutuelle Amat-CI. Autre initiative : la mise en place d'un master sur la Mutualité à Abidjan en partenariat avec l'université Paris I La Sorbonne.

Par ailleurs, comme chaque année, la FNMF a reçu en octobre 2019, à Paris, une délégation de dirigeants mutualistes d'Afrique de l'Ouest membres du PASS pour deux semaines de formation et de rencontres avec les mutuelles.

Enfin, le PASS a organisé les 3 et 4 mars 2020 la deuxième édition de la Journée internationale de la femme mutualiste (JIFM). Dominique Joseph, la Secrétaire générale de la FNMF, était présente, parmi 150 femmes mutualistes élues et salariées d'Afrique et d'Europe.

24 PROPOSITIONS POUR LE « SÉCUR DE LA SANTÉ »

La crise sanitaire du Covid-19 a montré la capacité du système de santé et celle de l'ensemble des acteurs à se mobiliser. Mais elle a également révélé des failles et des dysfonctionnements. Aussi, dans le cadre du « Ségur de la santé », la Mutualité a formulé un socle de 24 propositions articulées autour de cinq axes prioritaires :

- } créer une culture de la santé publique pour mieux préserver l'état de santé de chacun ;
- } réorganiser l'offre de santé autour des besoins de santé de la population : accessibilité, continuité et qualité ;
- } organiser un accompagnement de la perte d'autonomie qui garantisse la liberté de choix du lieu de vie et limite le reste à charge ;
- } refondre la régulation du système pour répondre aux besoins de santé et aux spécificités territoriales ;
- } consolider une filière santé souveraine et solidaire pour assurer la continuité et la sécurité des approvisionnements à l'échelon national et européen.

Avec ses propositions, la Mutualité Française prend toute sa part aux discussions actuelles et à venir pour transformer le système de santé.



Travailler avec les professionnels de santé

Réforme du 100 % santé, tiers payant, négociations conventionnelles... Les occasions de collaboration et les rencontres avec les professionnels et les acteurs de santé ont été nombreuses en 2019.

100 % SANTÉ, UNE MONTÉE EN CHARGE TECHNIQUE

La réforme 100 % Santé est entrée progressivement en vigueur. Après une partie du dentaire en 2019, la mise en œuvre pour l'optique le 1^{er} janvier 2020 a fortement mobilisé les équipes de la FNMF. D'importants travaux ont été menés avec la CNAM et les professionnels de santé pour caler les chantiers techniques permettant les échanges de données entre les professionnels de santé, le régime obligatoire et les complémentaires santé.

SUCCÈS POUR LE PORTAIL TIERS PAYANT COMMUN À TOUTES LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

Près de 132 000 professionnels de santé ont désormais rejoint le portail Internet leur permettant de signer en ligne en une fois un seul contrat de tiers payant valable avec l'ensemble des organismes complémentaires santé : www.tpcomplementaire.fr. Soit une hausse de 32 % en un an. Rappelons que les professionnels de santé n'ont aucune obligation de pratiquer le tiers payant sur la part complémentaire.

Tout comme en 2018 et 2017, près de 90 % des contrats ont été signés par des auxiliaires médicaux. Ainsi, le contrat inter-AMC attire désormais 64 % de l'ensemble des auxiliaires médicaux depuis sa mise en ligne (+ 10,5 % en 2019). La proportion est encore plus forte chez les infirmières (+ 73,5 %) convaincues par l'intérêt des services en ligne *via* leur logiciel.

Les médecins représentent toujours près de 7,5 % des nouvelles signatures, dont 3,1 % pour les généralistes.

L'association inter-AMC développe son offre

Dans le cadre de la réforme 100 % Santé et après une étude d'impact sur les relations avec les professionnels de santé, l'association inter-AMC, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la complémentaire santé, a décidé de développer son offre en créant une norme d'échange pour les centres de santé dentaires et les dentistes libéraux. Le projet a été présenté lors de la journée des centres de santé mutualistes en mai 2019 au Havre. Ensuite, les travaux de concertation avec les centres de santé mutualistes ont commencé et la conception de la norme a démarré en septembre. Le cahier des charges définitif devrait être disponible courant 2020.

La FNMF a, dans le même temps, monté avec le centre de santé mutualiste de Nice un site pilote afin d'évaluer les besoins métiers et les difficultés opérationnelles de mise en œuvre.





VERS LA GÉNÉRALISATION DE LA DÉMATÉRIALISATION DE LA FACTURATION HOSPITALIÈRE

Piloté par le ministère des Solidarités et de la Santé, le projet ROC (remboursement des organismes complémentaires) vise à dématérialiser les échanges entre les hôpitaux publics et leurs financeurs. Après les expérimentations et tests de 2018 avec quatre hôpitaux publics et deux établissements privés à but non lucratif, les premiers échanges de dossiers, puis de flux en réel ont démarré à l'été 2019. Les mutuelles sont fortement impliquées en tant qu'assureurs mais la Mutualité a également mobilisé l'un de ses établissements, la Clinique mutualiste de Lyon.

Les premiers retours sont positifs. Le cahier des charges des normes ROC sera finalisé en 2020. Cette année devrait être celle de la généralisation du dispositif (extension progressive à tous les hôpitaux publics). Il s'agit d'une avancée considérable pour les assurés qui auront toutes les simulations de prise en charge sur place, à l'hôpital, et qui s'acquitteront uniquement du solde.

DE MULTIPLES NÉGOCIATIONS AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

De septembre 2019 à mars 2020, la Mutualité Française a rencontré à dix reprises des représentants des professionnels de santé dont :

- }] les chirurgiens-dentistes de France (CDF), l'Union dentaire (UD), le Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes (ONCD) ;
- }] la Fédération hospitalière de France (FHF), la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), la Fédération des cliniques et hôpitaux privés de France (FHP), l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP), la Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD) ;
- }] la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), la Fédération française des médecins généralistes (MG France), le Conseil national de l'Ordre des Médecins (CNOM), l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine (USPO) ;
- }] le Rassemblement des Opticiens de France (ROF), la Fédération nationale des Opticiens de France (FNOF).

Les négociations conventionnelles en quelques chiffres

La Mutualité Française a participé à 7 négociations conventionnelles (16 séances de négociations au total) avec l'assurance maladie obligatoire et les syndicats représentatifs des professionnels de santé. Pour les préparer au mieux, elle s'appuie sur un groupe de travail constitué de 16 représentants de mutuelles qui s'est réuni à 4 reprises.

Du soutien aux professionnels en situation de vulnérabilité

Le partenariat avec l'association Soins aux professionnels de santé (SPS) a été renouvelé pour la troisième fois. Créée en 2015, cette association soutient les professionnels de santé en situation de vulnérabilité (burn-out, souffrances psychologiques, etc.) et prévient l'épuisement professionnel.

UN NOUVEAU CONVENTIONNEMENT DENTAIRE MUTUALISTE AVEC LES CENTRES DE SANTÉ

L'entrée en vigueur de la nouvelle convention nationale dentaire des chirurgiens-dentistes libéraux a rendu nécessaire l'évolution du conventionnement dentaire mutualiste. Une nouvelle convention a été signée le 1^{er} avril 2019 par la FNMF pour le compte des organismes gestionnaires de centres de santé dentaires. Soixante mutuelles de Livre II ont également signé cet accord. Cette convention intègre les évolutions de la Classification commune des actes médicaux (CCAM dentaire) et adapte les prix limites de facturation sur plusieurs actes prothétiques.

Pour mémoire, le conventionnement dentaire mutualiste compte 479 centres de santé dentaires mutualistes et 63 mutuelles de Livre II en 2019. Lancé en 2015, ce dispositif vise à faciliter l'accès des patients aux soins dentaires, avec une prise en charge de qualité à des tarifs maîtrisés.





Servir

**Proposer aux mutuelles
une large gamme de services de proximité - 38**

**Appuyer les mutuelles dans l'évolution
de leurs métiers et leur environnement - 39**

Apporter une expertise en prévention et formation - 42

**Accompagner les projets des services de soins
et d'accompagnement mutualistes - 44**



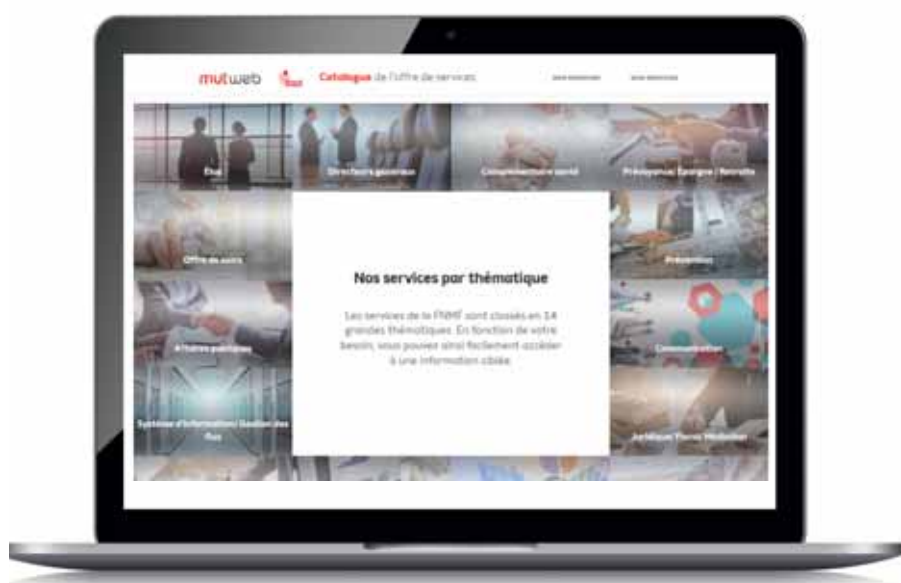
La Fédération place **le service aux mutuelles et la réponse à leurs besoins au cœur de son engagement.**

Elle les appuie sur les aspects juridiques, fiscaux et réglementaires, mais aussi dans **l'évolution de leurs métiers et de leur environnement en proposant des formations adaptées.**

Au service de la santé de tous, **la Mutualité Française accompagne les projets** des services de soins et d'accompagnement mutualistes.

Proposer aux mutuelles *une large gamme de services de proximité*

La Fédération s'est engagée dans le déploiement d'une véritable culture de service au profit de ses adhérents. Aujourd'hui, elle fait évoluer son offre et propose un socle de services essentiels à forte valeur ajoutée avec un objectif : renforcer l'accompagnement des mutuelles pour mieux répondre à leurs nouveaux besoins.



UN CATALOGUE DE SERVICES ACTUALISÉ, OPTIMISÉ ET ENRICHİ

Lancé en octobre 2018, le catalogue de la FNMF permet de mieux faire connaître aux mutuelles adhérentes l'offre de services et d'expertises à leur disposition. En 2019, il a été revu, grâce aux échanges avec les mutuelles, afin d'améliorer la lisibilité et de mieux mettre en évidence la cohérence d'ensemble de l'offre. Il a également été enrichi avec l'intégration des services aux mutuelles du Livre III, portés précédemment par les têtes de réseaux opérationnels.

MISE EN PLACE DE L'OUTIL DE GESTION DES RELATIONS AVEC LES MUTUELLES (GRM)

La Fédération a mis en place un outil de Gestion des relations avec les mutuelles (GRM) dans lequel les recours aux services et les participations aux groupes de travail sont consignés. Cela permet à la fédération d'analyser le recours à son offre, de vérifier son adéquation avec les besoins des mutuelles adhérentes, de proposer aux mutuelles les services à plus forte valeur ajoutée et d'ajuster son offre dans le temps.

Appuyer les mutuelles dans l'évolution de leurs métiers et leur environnement

La Mutualité Française déploie son expertise juridique et fiscale auprès des mutuelles. Elle les accompagne dans l'évolution de leurs métiers et de leur environnement. La Fédération s'est aussi fortement mobilisée dès le début de l'épidémie de Covid-19 afin de décrypter l'information diffusée par les pouvoirs publics et de faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.

UNE EXPERTISE JURIDIQUE ET FISCALE TRÈS SOLLICITÉE

En 2019, la Mutualité Française a répondu à près de 500 questions juridiques et fiscales des mutuelles, comme en 2018. Par ailleurs, 15 saisines du Conseil supérieur de la Mutualité (CSM) ont été comptabilisées, ainsi que 18 saisines du Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières (CCLRF). Dans le même temps, 18 réunions se sont tenues à l'Organisme pour le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias).

S'agissant de l'activité de médiation, en tenant compte des mails traités par le SVP Fédéral jusqu'au mois de septembre 2019, le nombre de dossiers traités s'élève à 3 167. Quelques 781 avis ont été notifiés durant cette même année, en hausse de 43 % sur un an. Un nouveau système de gestion des saisines du médiateur est entré en vigueur en janvier 2020.

Pour une meilleure prise en compte des actifs verts

En réponse à une consultation de l'Eiopa portant sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la réglementation Solvabilité 2, la Mutualité Française a demandé, en mars 2019, un choc réduit pour les actifs verts afin d'inciter les assureurs à investir davantage dans cette classe d'actifs.



RESTE À CHARGE ZÉRO 100 % SANTÉ, DES OUTILS AU SERVICE DES MUTUELLES

Afin d'accompagner au mieux les mutuelles dans la mise en œuvre de la réforme, la Mutualité Française a diffusé des outils d'analyse d'impact et documents de référence. Un guide de mise en œuvre de la réforme a été mis à la disposition des mutuelles en février 2019. Chacune des quatre parties (« Impact sur les garanties »,

« Impacts financiers », « Impacts juridiques » et « Impacts sur les systèmes d'information et de gestion ») a fait l'objet de mises à jour régulières tout au long de l'année. En plus de ce guide, la Mutualité Française a diffusé un outil d'analyse de l'impact économique de la réforme, des fichiers sur les nomenclatures et tarifs optique/audio/dentaire, sans oublier différents supports de communication. L'année 2019 a également été rythmée par trois réunions d'information et d'échanges avec les mutuelles (février, mai et novembre), qui ont rassemblé près de 200 participants.

COVID-19 : LA FÉDÉRATION SE MOBILISE POUR LES MUTUELLES

Pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19, la Fédération s'est particulièrement mobilisée aux côtés des pouvoirs publics pour soutenir ses Services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM). Depuis le début de l'épidémie, elle a participé chaque semaine à deux réunions de coordination. La première était organisée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du ministère de la Santé. La seconde a pris la forme d'un comité partenarial « petite enfance » organisé par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf).

Par ailleurs, la Mutualité Française a mis en place un groupe de contacts dédié aux gestionnaires d'établissements et services mutualistes. Réuni chaque semaine par visioconférence, il a permis de disposer d'une vision exhaustive de la situation en régions, de partager l'information sur les mesures mises en place et de relayer auprès des pouvoirs publics les préoccupations et les difficultés rencontrées par établissements sur le terrain. Enfin, une réunion hebdomadaire a été organisée avec l'Association nationale

des employeurs mutualistes (Anem) afin d'aborder toutes les questions sur les ressources humaines et leurs impacts sur le fonctionnement des SSAM.

Les directrices générales et directeurs généraux des mutuelles complémentaires santé ont également bénéficié d'un accompagnement dédié. Réunis chaque semaine dans le cadre d'une visio-conférence, les dirigeants ont pu partager leurs expériences, leurs difficultés opérationnelles, disposer d'analyses juridiques des textes parus en urgence, faire part de leurs attentes vis-à-vis de la Fédération, assurant l'interface avec les pouvoirs publics.

Par ailleurs, pour informer plus largement l'ensemble du Mouvement, un dossier stratégique a été mis en ligne sur l'intranet fédéral. Actualisé en continu, il regroupe toutes les informations, les recommandations du ministère de la Santé, les outils de communication ainsi que les actions mises en place par la Mutualité Française durant cette crise sanitaire.



Covid-19, les régulateurs temporisent

Fin avril 2020, l'Eiopa a fait savoir qu'elle souhaitait prendre le temps d'évaluer l'impact de la crise économique avant de proposer des changements à la réglementation et qu'elle ne rendrait à la Commission européenne son « avis » sur la révision du cadre prudentiel de Solvabilité 2 qu'en décembre et non plus en juin. L'Amice a appelé à des mesures rapides afin de corriger « des défauts du régime de Solvabilité 2 » soulignés par la crise des marchés financiers qui a mis à mal les ratios de solvabilité. Par ailleurs, afin que les organismes assureurs puissent se concentrer sur la continuité de leur activité et l'évaluation et la gestion des effets de la crise du Covid-19, l'Eiopa a accordé des délais supplémentaires pour une partie de la communication financière Solvabilité 2, demande d'exception qui avait été portée par la FNMf.

SOLVABILITÉ 2, DES AVANCÉES OBTENUES

La réglementation prudentielle Solvabilité 2, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoyait des clauses de révision portant, d'une part, sur la formule standard (revue de 2018) et, d'autre part, sur le paquet « Branches longues » (les organismes ayant des engagements à long terme) (revue 2020). La Mutualité Française a répondu aux différentes consultations, en lien avec l'Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe (Amice).

Le 9 mars 2019, la Commission européenne a publié la version définitive de la révision 2018. La Mutualité Française a obtenu le maintien du calibrage pour la santé et l'assouplissement des conditions d'exigibilité des actions à long terme bénéficiant d'un allègement du critère d'exigence en fonds propres.

Dans le cadre de la révision 2020, la Commission européenne a demandé un avis technique le 11 février 2019 à l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (Eiopa). Là encore, la Mutualité Française a répondu à l'ensemble des consultations en soulignant que cette révision ne devrait se traduire ni par une augmentation généralisée et infondée du besoin en fonds propres de ses membres, ni par une complexité accrue en matière de calcul et communication financière.

La Mutualité Française a aussi fait part de ses préoccupations par rapport aux propositions de l'Eiopa, plus particulièrement sur les branches longues, à la Commission européenne, à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au ministre de l'Économie et des Finances.

LA DÉMATÉRIALISATION DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES AVEC PREST'IJ

Quelques mois après la mise en œuvre du nouveau concentrateur, entré en service en février 2018 et qui gère entre autres la généralisation de la DSN (déclaration sociale nominative), la Mutualité Française a ouvert un nouveau service, Prest'IJ, qui permet les échanges dématérialisés de bordereaux de prestations d'indemnités journalières (IJ) entre les CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) et les mutuelles ou leurs délégataires.

Ce service est ouvert depuis le 1^{er} octobre 2019. Les premiers échanges ont eu lieu fin 2019 pour le compte de quatre mutuelles, associées à deux délégataires. Les indicateurs de suivi de la qualité de service seront mis en place en 2020.



MOBILISATION SUR LA DSN FONCTION PUBLIQUE

Trois ans après sa généralisation à toutes les entreprises privées, la déclaration sociale nominative (DSN) s'est étendue, le 1^{er} janvier 2020, à la Fonction publique. À la demande de la Mutualité Française et des autres fédérations de complémentaires, des données dédiées à la Fonction publique (primes spécifiques, règles de calcul des cotisations, règlement des indemnités journalières complémentaires...) ont été ajoutées à la norme DSN pour 2020.

De nombreuses actions ont été menées en 2019. On retiendra, entre autres, l'animation de groupes de travail dédiés, l'information des mutuelles *via* le Club des correspondants DSN ou encore l'accompagnement personnalisé des mutuelles.

RÉFORME DES RETRAITES, UN PROJET SUIVI DE PRÈS

Animé par Éric Jeanneau, administrateur fédéral et Président de l'Union mutualiste retraite (UMR), un groupe de travail a été mis en place afin de suivre le projet de réforme des régimes de retraite obligatoire. Ce groupe a fondé sa réflexion sur la résolution du dernier Congrès de la Mutualité, qui appelait à garantir un cadre pour le système de retraites à la fois plus protecteur et plus transparent. Il a eu pour mission de procéder, dans une visée d'intérêt général, à une analyse complète des réformes sur la protection sociale, en confrontant l'analyse de nos membres pour enrichir la réflexion et mesurer les impacts de la réforme pour les organismes mutualistes et leurs adhérents et de proposer un positionnement porté par la Mutualité Française.

LOI PACTE, ÉCHANGE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

Après analyse des projets de texte d'ordonnance, de décret et d'arrêté, en application de l'article 71 de la loi Pacte sur l'épargne retraite, la Mutualité Française, après consultation des mutuelles, a transmis les principales remarques à la Direction générale du Trésor (DGT). S'en est suivi un échange bilatéral afin de recueillir l'avis de cette dernière, en amont de la présentation des textes au CCLRF (Comité consultatif de la législation et de la réglementation).

Apporter une expertise *en prévention et formation*

Assurer la promotion de la santé et du bien-être, telle est la priorité de la Mutualité Française en matière de prévention. Un objectif relayé au quotidien à travers les nombreuses actions mises en œuvre par les Unions régionales et les mutuelles. Par ailleurs, la Mutualité Française poursuit le développement de programmes de formations diplômantes et certifiantes à destination des dirigeants mutualistes.

DES EXPERTISES PRÉVENTION AU SERVICE DES MUTUELLES ET DES RELATIONS INSTITUTIONNELLES

La FNMF, avec l'appui des Unions régionales, s'est constituée en centre de ressources en prévention au service des mutuelles et des relations institutionnelles.

Ainsi, les Unions régionales peuvent s'appuyer sur ces ressources dans leurs relations avec les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels. C'est notamment le cas pour les Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) dont la Mutualité Française est membre

de droit. Les équipes prévention des Unions régionales participent ainsi au développement de nouvelles politiques de prévention et favorisent l'accès à la prévention pour tous sur les territoires.

La FNMF a également apporté ses compétences, son expérience et ses relations partenariales au sein du groupe prévention de l'Association internationale de la Mutualité (AIM). Parmi les sujets traités, on retiendra l'organisation de la promotion de la vaccination au sein de l'Union européenne (UE).

LA PRÉVENTION, UNE OFFRE DE SERVICES RÉPONDANT AUX SOUHAITS D'AUTONOMIE DES MUTUELLES

En 2019, une centaine de mutuelles (en hausse de 40 %) ont utilisé à 766 reprises les services prévention du catalogue de la FNMF, contre 231 en 2018. Cette forte progression s'explique notamment par la mise en place d'un accès direct à la médiathèque prévention. L'offre de services en prévention arrive ainsi en soutien des stratégies individuelles des mutuelles.



Médiathèque prévention : de nouveaux contenus, de nouvelles fonctionnalités

Afin de soutenir la stratégie et les plans d'action prévention des mutuelles, la médiathèque prévention met à leur disposition des contenus gratuits et directement téléchargeables. En un an, leur nombre a presque triplé, soit 721 contenus, dont 33 créations web et print : articles, billets d'experts, dossiers d'information santé, recettes, calendriers santé, infographies, jeux, réponses d'experts, supports audio, tests, quiz ou encore vidéos.

Une nouvelle fonctionnalité « alerte thématique » permet aux mutuelles d'être informées de tout nouveau contenu ou mise à jour sur des thématiques choisies. En 2019, la médiathèque prévention a comptabilisé 2 711 visites de 159 mutuelles.

Une forte expertise des Unions régionales

Les Unions régionales ont organisé plus de 8 100 actions de prévention en 2019, auxquelles près de 401 000 personnes ont participé (+ 12,5 % en un an). Les principales thématiques abordées ont été la santé des aînés autonomes, la famille, la santé des actifs ainsi que la prévention de la survenue des maladies chroniques.

Dans le même temps, une action généralisée concernant la santé des aidants a été conçue en 2019 en mobilisant l'expertise des Unions régionales. Baptisée « Prenons soin de ceux qui aident », elle sera déployée en 2020 sur l'ensemble du territoire par les Unions régionales en milieu professionnel, en établissement, en agence, etc.



LA FORMATION AU SERVICE DU MODÈLE MUTUALISTE

La nécessaire montée en compétence des élus, en lien avec les exigences du régulateur, et la volonté toujours forte de promouvoir le modèle de gouvernance mutualiste, ont porté l'activité formation en 2019. Elle a concerné près de 3 000 participants, dont deux tiers d'administrateurs, sur 300 jours de formation. Ciblée et diversifiée, l'offre de formation s'est adaptée aux besoins de chacun des élus.

En partenariat avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Diplôme universitaire de responsable mutualiste et Master 2) et Sciences Po (cycle certifiant « Gouvernance des mutuelles »), ces formations diplômantes et certifiantes ont accompagné la montée en compétence des dirigeants mutualistes.

D'autres actions de formation sont proposées par la Fédération dans le cadre de son programme annuel. 25 sessions ont ainsi été organisées en 2019, parallèlement à des enseignements sur mesure en direction des mutuelles, favorisant la mise en place de parcours de formation interne. Pas moins de 110 journées de formation ont été effectuées en 2019. Les Unions régionales ont dispensé, quant à elles, 157 formations sur l'ensemble du territoire.

UN NOUVEAU FORMAT : LA JOURNÉE DES DIRIGEANTS EFFECTIFS

Les dirigeants effectifs des mutuelles adhérentes bénéficient désormais d'un nouveau format de réunion qui leur est dédié, mis en œuvre à deux reprises en 2019.

Les journées des dirigeants effectifs visent à partager et débattre sur l'actualité économique et réglementaire ou tout autre sujet de place, avec des régulateurs ou de personnalités de premier plan. Elles sont l'occasion d'échanges nourris et permettent aux dirigeants mutualistes de se rencontrer dans un cadre privilégié



Accompagner les projets

des services de soins et d'accompagnement mutualistes

Innovation, démarche qualité, expérimentation... Dans chacun de ces domaines, la Mutualité accompagne les SSAM et propose des pistes d'amélioration en matière d'organisation du système de santé, en adéquation avec les valeurs mutualistes.

DÉMARCHE QUALITÉ, UN ENGAGEMENT FORT

De nombreuses actions sont menées en matière de démarche qualité et gestion des risques à destination des 2 800 Services de soins et d'accompagnement mutualistes (SSAM) et auprès des professionnels de santé. Elles s'inscrivent dans la continuité de celles conduites depuis quelques années déjà au sein des anciennes têtes de réseaux opérationnelles (Généra-

tions mutualistes, Groupement Hospitalier de la Mutualité Française, Réseau national des centres de santé mutualistes et Union des pharmacies mutualistes). Ces travaux s'appuient en partie sur l'engagement des professionnels des SSAM au sein des groupes de travail et comités de pilotage.

À titre d'exemple, on retiendra les formations de référents qualité médico-sociaux et petite enfance organisées à destination de 17 groupements avec un taux de satisfaction de 100 %, ainsi que des formations dans le cadre de

la nouvelle convention dentaire. La Mutualité Française a, par ailleurs, été récompensée pour son soutien et son engagement sans faille depuis vingt ans au comité de certification « Services aux personnes à domicile » de l'Afnor. Enfin, 204 établissements et services médico-sociaux (une structure sur trois) et dix centres dentaires ont obtenu une labellisation ou son renouvellement et trois groupements ont obtenu le renouvellement de leur certification auprès de l'Afnor Formations.

INNOVATION SOCIALE ET INNOVATION SANTÉ

En 2019, le Fonds de développement des SSAM (FDSSAM) a soutenu de nombreuses innovations, notamment sur le champ du handicap et de la perte d'autonomie :

Mise en place d'un dispositif d'insertion sociale et professionnelle

à destination des 16-25 ans en situation de handicap ;

Déploiement du dispositif d'accompagnement renforcé à domicile

pour les personnes âgées ;

Participation de plusieurs services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) à un projet de recherche sur la prévention de la perte d'autonomie par le renforcement du bien-être à domicile.

Création d'une application smartphone

SENS-déficiences sensorielles, dédiée aux jeunes déficients sensoriels de 16 à 25 ans afin de les aider dans les démarches à effectuer à la sortie des établissements ;





OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS, LA MUTUALITÉ AUX CÔTÉS DES GROUPEMENTS

Avec 551 centres de santé et 46 pharmacies, la Mutualité Française est fortement impliquée dans la mise en œuvre de la loi *Ma Santé 2022* qui vise à refondre l'organisation du système de santé en donnant une place plus large au premier recours. Ainsi, dans le déploiement des nouvelles communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) prévu par la loi, la Fédération a joué son rôle de relais d'information et d'aide auprès des groupements pour qu'ils aient toute leur place dans le dispositif. À côté de ce rôle d'animation et de partage d'expériences, la Mutualité a porté les valeurs mutualistes dans les négociations nationales avec l'assurance maladie et la Direction générale de l'offre de soins (DGOS).

L'année 2019 s'est traduite par l'engagement d'une forte dynamique de repositionnement des pharmacies mutualistes avec, dans le cadre des travaux conduits en commun avec le Groupement d'achat mutualiste (GAM), la mise en place d'un partenariat de proximité avec un groupement d'achats extérieur. Cette démarche rallie l'ensemble des gestionnaires d'offices mutualistes et a pour objectif de les positionner comme des acteurs clés de l'offre de premier recours. Dans le même temps, la Fédération appelle les pouvoirs publics à faire enfin évoluer le statut des pharmacies mutualistes vers le statut de droit commun.



DE NOMBREUX PROJETS MUTUALISTES D'EXPÉRIMENTATION

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 a introduit, en son article 51, un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement dérogatoires. Les objectifs sont clairs : améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé.

La Mutualité Française a dès lors mené un travail de veille, d'inventaire et de suivi des projets mutualistes dits « article 51 » portés par le Livre III. Une quinzaine de programmes a été recensée, quatre nationaux et onze régionaux.

PRÉVENTION DU DIABÈTE

Porté par la FNMF et construit avec des centres de santé, ce premier programme vise à prévenir la survenue de diabète type 2 auprès de patients prédiabétiques. Cinq structures de soins de premier recours pourraient être le terrain de cette expérimentation : une maison de santé à Niort (Deux-Sèvres) et quatre centres de santé mutualistes situés à Mont-de-Marsan (Landes), Vitry-Le-François (Marne), Dunkerque (Nord) et Nevers (Nièvre). Ce projet prévoit d'expérimenter un forfait à la capitation rémunérant une prise en charge coordonnée et un accompagnement au changement de mode de vie (alimentation, activité physique) assurés par une équipe pluridisciplinaire composée du médecin traitant, d'un diététicien, d'un professionnel de l'activité physique adaptée et d'un coordonnateur. L'accompagnement proposé au patient durera au total 24 mois, dont 4 pour la phase intensive.



UN HÉBERGEMENT NON MÉDICALISÉ À L'HÔTEL EN PRÉ OU POST-HOSPITALISATION

La Mutualité Française limousine, en partenariat avec le CHU de Limoges et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Haute-Vienne expérimentent une prestation d'hébergement temporaire non médicalisé (HTNM) pour des patients ne nécessitant pas de surveillance médicale ou paramédicale continue durant leur séjour à l'hôpital. Menée par la FNMF et le cabinet Arise'Up, l'évaluation intermédiaire, après une année d'inclusion (190 patients, 61 nuitées en pré-hospitalisation et 178 nuitées en post-hospitalisation) montre que l'hébergement temporaire non médicalisé est principalement lié à une hospitalisation ambulatoire (dans 75 % des cas).

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES EN SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE

En lien avec neuf groupements portant des projets de dispositifs d'accompagnement renforcé des personnes âgées à domicile sur onze territoires, la FNMF a proposé, en partenariat avec l'Hospitalité Saint-Thomas-de-Villeneuve de Rennes (HSTV) et la Croix-Rouge Française, un projet de cahier des charges national. Discuté avec des représentants du ministère des Solidarités et de la Santé, ce dernier permettrait de proposer à des personnes âgées de rester chez elles, si elles le souhaitent, plutôt que d'intégrer un Ehpad. Elles bénéficieraient d'un accompagnement aussi sécurisé qu'en établissement.



LA PRÉVENTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de la gestion du Système fédéral de garantie (SFG) ou de la prévention des risques internes, la FNMF a mené les actions suivantes :

70

projets analysés dans le cadre du Fonds de développement des SSAM (FDSSAM) et du Fonds national de solidarité et d'action mutualiste (FNSAM).

215

analyses financières assurantielles.

3

audits (2 audits Livre II et 1 audit Livre III).

90

analyses financières globales pour le Comité de prévention des risques Livre III.

Études macroéconomiques

sur la santé financière des Livres II et III et réalisation d'études microéconomiques sur des secteurs plus précis.




Animier

S'engager pour la santé et le bien-être de tous - 50

Être présent sur le terrain au plus près des mutuelles - 52

Faire vivre les partenariats - 55

Une Fédération qui s'adapte - 56



Faire vivre le mouvement, faciliter les échanges et les rencontres avec les acteurs sur le terrain, être présent au plus près des mutuelles et développer le partenariat, telles sont les priorités de la Fédération en matière d'animation de son réseau. L'occasion pour elle d'affirmer son engagement pour la santé et le bien-être de tous à travers la présence et la participation.

La FNMF doit également adapter ses pratiques et **renforcer ses liens avec les mutuelles.**

Le plan de transformation engagé par la Fédération s'inscrit dans cette démarche.

S'engager pour la santé *et le bien-être de tous*

La Mutualité fait du lien social et de l'intégration un de ses moteurs. Les actions menées dans le domaine du handicap, de la solidarité et de l'accès à la santé en sont le témoignage.

HANDICAP, LA MUTUALITÉ SE MOBILISE

La Mutualité a vu conforter sa place dans la nouvelle mandature du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) avec une participation à trois commissions. Elle collabore également à la commission autonomie et citoyenneté de l'Union

nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss). Dans ce cadre, elle a d'ailleurs défendu la lettre ouverte adressée fin février 2020 à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, ainsi qu'à Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, qui demande l'ouverture d'un chantier d'envergure sur l'accompagnement de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap.



ÉCHANGES AVEC LES ASSOCIATIONS D'USAGERS ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

La Mutualité Française a poursuivi les échanges avec des associations membres de France Assos Santé et du collectif Alerte. Les sujets abordés en 2019 ont porté sur de nombreux projets de loi : résiliation infra-annuelle des contrats de complémentaire santé, transformation du système de santé, Grand âge et autonomie, bioéthique ou encore financement de la Sécurité sociale. Le projet de réforme du ticket modérateur à l'hôpital et la création de la complémentaire santé solidaire ont fait l'objet d'échanges plus approfondis.



MUTUELLE ET SYSTÈME DE SANTÉ : DES GUIDES EN « FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE »

La Mutualité Française a élaboré le Guide de la mutuelle et le Dictionnaire de la santé en format « Facile à lire et à comprendre (FALC) », en partenariat avec la Mutuelle Intégrance, l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei) et de personnes en situation de handicap intellectuel du centre mutualiste de La Gabrielle géré par la Mutualité Fonction Publique Action Santé Social (MFPASS). Ce guide vise à rendre plus accessibles aux personnes en situation de handicap intellectuel le fonctionnement d'une mutuelle et les termes utilisés dans le système de santé.

ANIMER LES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES DE PROFESSIONNELS

Au plus près des groupements, des SSAM (services de soins et d'accompagnement mutualistes) et de leurs professionnels de santé, la FNMF a organisé en 2019 une quarantaine de rencontres, journées annuelles, et de groupes de travail qui ont réuni 630 participants. Objectif : encourager le partage d'expériences, la mutualisation de pratiques et la création d'outils. Parmi ces manifestations, on notera la journée de transformation de l'offre médico-sociale, les journées annuelles des centres de santé, la journée annuelle des pharmacies mutualistes ou encore le séminaire hospitalier.

Être présent sur le terrain *au plus près des mutuelles*

Tout au long de l'année, la Mutualité Française a multiplié les temps de rencontres, d'échanges et de partages. Avec une priorité : faire vivre le mouvement et rester attentive aux préoccupations et aux attentes des mutuelles.

LES INSTANCES STATUTAIRES, LE CŒUR DE LA VIE MUTUALISTE

Positions d'ordre stratégique ou suivi de dossiers techniques, les nombreuses propositions émanant des instances de la Fédération illustrent et rythment le dynamisme de la vie mutualiste au sein de la Mutualité Française. Le Bureau et le Conseil d'administration de la FNMF se sont ainsi réunis chacun cinq fois au cours de l'année 2019. Les Comités d'animation des

Unions régionale se sont rencontrés quatre fois pendant cette même période.

Plus de 600 délégués se sont retrouvés à l'Assemblée générale du 8 octobre 2019, qui a procédé au renouvellement de la Commission de contrôle et du tiers sortant du Conseil d'administration.

LES INTERRÉGIONALES, À LA RENCONTRE DES TERRITOIRES



Le Président de la Mutualité Française, Thierry Beaudet, la Secrétaire générale, Dominique Joseph, l'Administratrice déléguée à l'animation du Mouvement, Stéphanie Soares, et le Directeur général, Albert Lautman sont allés à la rencontre des mutualistes sur les territoires. Chaque rencontre a été l'occasion de se retrouver pour décrypter l'actualité impactant la vie des mutuelles : reste à charge zéro, résiliation infra-annuelle et Grand âge et autonomie.

En 2019 :

- } le 28 février à **Orléans** pour les Unions régionales Bretagne – Pays de Loire – Centre Val de Loire ;
- } le 7 mars à **Valence** pour les Unions régionales Auvergne Rhône Alpes – Sud Mutualité – Corse ;
- } le 3 avril à **Toulouse** pour les Unions régionales Nouvelle Aquitaine – Occitanie ;
- } le 10 mai à **Strasbourg** pour les Unions régionales Grand Est – Bourgogne Franche-Comté ;
- } le 4 juillet à **Paris** pour les Unions régionales Ile-de-France – Normandie – Hauts-de-France ;
- } le 23 août en **Nouvelle Calédonie** ;
- } le 28 novembre à **la Réunion**.

En 2020 :

- } le 11 février en **Martinique** ;
- } le 13 février en **Guadeloupe**.





DES JOURNÉES DE RENTRÉE 2019 SOUS LE SIGNE DE L'INNOVATION

L'innovation en santé était à l'honneur lors des Journées de rentrée de la Mutualité Française (JRMF) qui se sont déroulées les 25 et 26 septembre 2019 à Nancy. Thème de cette édition qui a rassemblé plus de 870 mutualistes : « Les mutuelles actrices de la transformation du système de santé ». Pour la première fois, installé au cœur de l'événement, un village de l'innovation a réuni plus de 30 exposants (dont neuf SSAM et treize start-up). Dans cet espace, plusieurs zones dédiées à la prise de parole étaient proposées. Conférences et débats ont permis aux participants d'échanger avec de nombreuses personnalités et experts du secteur de la santé.

L'édition des JRMF 2020, en raison de la crise sanitaire, a été organisée sous format dématérialisé. Elle s'est déroulée le 1^{er} octobre sur le thème : « Inégalités sociales de santé, fractures territoriales : les mutuelles s'engagent ».

Mutuelles et start-up se rencontrent

Le Club Innovation s'est réuni cinq fois en 2019, autant d'occasions pour les participants d'échanger sur les stratégies d'innovation ou de découvrir les propositions innovantes de start-up du secteur. Lors des Journées de rentrée de la Mutualité Française, le Prix Innovation a récompensé trois start-up dans les différentes catégories : Hospitalink (Prix de l'innovation organisationnelle), Lumio Medica (Prix de l'innovation technologique) et Lifeina (Prix « coup de cœur »). Pour cette édition, la Mutualité Française avait reçu plus de 200 candidatures de start-up, entreprises ou encore organisations mutualistes.

Cet événement fut également l'occasion de lancer le portail www.innovation-mutuelle.fr, une plateforme visant à rapprocher mutuelles, start-up et tous les acteurs qui proposent des solutions innovantes dans les domaines de la santé et de la protection sociale. Le site, dont la fréquentation a bondi de 420 % entre le premier et le dernier trimestre 2019, propose une newsletter hebdomadaire au plus près de l'actualité.



LA SANTÉ DES FEMMES AU CŒUR DE LA CONFÉRENCE MUTELLES

« La santé des femmes, un défi pour les mutuelles », tel est le thème choisi par le réseau des femmes en Mutualité pour sa conférence de septembre 2019, qui s'est tenue à la veille des Journées de rentrée de la Mutualité Française (JRMF). De nombreux témoignages sur les actions de prévention, de formation à la prise en charge des violences faites aux femmes ou de lutte contre les stéréotypes de genre ont montré l'engagement des mutuelles face à ces inégalités. Cette conférence a été relayée tout au long de l'année sur les territoires.



EN ROUTE VERS LE CONGRÈS 2021

Trois ans après Montpellier, le prochain Congrès de la Mutualité se déroulera en juin 2021 à Marseille. Le thème retenu, « Utilité, Fraternité, Mutualité », permettra de faire de ce Congrès une rencontre entre les Français, les adhérents mutualistes et les acteurs du Mouvement social. Deux formats de concertation permettront de nourrir les réflexions jusqu'à cet événement. D'abord, une conférence citoyenne débatera du thème de l'aide, de l'entraide et des nouvelles solidarités. Face aux fractures sociales et territoriales qui minent la société et le « vivre ensemble », le mouvement mutualiste, fort de son histoire, souhaite apporter

sa contribution pour reconstruire un dialogue avec et entre les Français. Les travaux de cette conférence seront formalisés sous forme de propositions qui seront partagées lors du Congrès. Par ailleurs, deux commissions thématiques sont proposées aux groupements mutualistes sur les thèmes des nouveaux terrains d'engagements et des fractures territoriales. Elles auront vocation, en écho aux travaux menés dans le cadre de la conférence citoyenne, à proposer des réponses mutualistes aux nouveaux besoins sociaux identifiés dans le cadre des travaux. Ces contributions et propositions seront également versées au débat.

MUT'MOUV, L'APPLICATION MOBILE DES ÉLUS ET DIRIGEANTS MUTUALISTES

Mut'Mouv, l'application mobile développée pour les élus et dirigeants mutualistes, ainsi qu'à leurs militants, permet à la Mutualité Française d'être au plus près des mutuelles. Elle offre la possibilité de suivre, en temps réel, les actions, les prises de parole, les déplacements et les visites du Président de la Mutualité Française et des principaux responsables de la Fédération ainsi que leurs réactions face à l'actualité. Cette application complète la newsletter « Actualités Présidence », créée en 2019 et adressée à 3 000 destinataires.



Faire vivre les partenariats

Nourrir la réflexion, favoriser les synergies, développer les collaborations et encourager les innovations... Dans chacun de ces domaines, la Mutualité Française s'appuie sur des partenaires reconnus et mobilise les expertises pour mieux impulser de nouvelles dynamiques.

RÉFLÉCHIR ET INFLUENCER

Structurée autour d'axes directeurs et de thèmes prioritaires de développement, la politique fédérale des partenariats fait partie intégrante de la stratégie de communication et d'influence de la Mutualité Française. Elle a renouvelé ses partenariats avec trois *think tanks* généralistes (Fondation pour l'innovation politique, Terra Nova et Fondation Jean Jaurès), ainsi qu'avec la Fondation de l'Avenir et avec le Collège des économistes de la santé. Les *think tanks* sont notamment mobilisés dans le dispositif Place de la Santé – Le LAB.

- 3 axes directeurs :** promouvoir notre modèle d'entreprendre et notre capacité à nous différencier ; participer à l'évolution prospective du modèle ; contribuer au développement économique des mutuelles.
- 3 priorités :** renforcer et cibler les synergies avec le monde universitaire et de la recherche ; développer des alliances avec les professionnels de santé ; favoriser l'innovation sociale et la transformation du système de santé.

Après avoir abordé, en 2018, la question du reste à charge zéro, ou la perte d'autonomie et l'avenir du grand âge, au printemps 2019, Place de la Santé – Le Lab a ouvert depuis la mi-novembre 2019, une réflexion sur l'articulation entre l'assurance maladie obligatoire et l'assurance maladie complémentaire. En explorant des scénarii d'évolution de la protection sociale, ce nouveau cycle a pour but de nourrir la réflexion du mouvement mutualiste, en vue de la séquence électorale de mai-juin 2022.

TRAVAILLER AVEC LES ÉCOLES ET LES UNIVERSITÉS

À l'heure du numérique, les organisations doivent devenir productrices de savoir pour être protagoniste des innovations technologiques. C'est pourquoi, au-delà des liens anciens qu'elle a noués avec les universités de Paris 1 ou du Mans et avec l'école Sciences Po, la FNMF développe des partenariats nouveaux dans le champ de la recherche universitaire. La FNMF renforce ses partenariats sur l'innovation en

s'associant notamment avec l'Alliance des grandes écoles Auvergne-Rhône-Alpes. Cela se traduit par un soutien financier et un accompagnement avec le groupe Eovi MCD au projet pluridisciplinaire baptisé Aurasumus sur le centre de santé de demain, entrepris par quatre écoles stéphanoises : l'EN3S, l'EM Lyon Business School, l'Esadse (École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne) et l'École des Mines.

Dans le même esprit, la FNMF s'est associée, dans le cadre d'un partenariat financier, à la chaire « Gouvernance et régulation » de l'université de Paris-Dauphine, autour d'un projet de recherche portant sur la situation des acteurs et le marché de la complémentaire santé, et explorant en particulier les évolutions possibles de la régulation de l'assurance complémentaire santé.

Le Collège des économistes de la santé, un espace d'échanges et de réflexions

Depuis trois ans, la Mutualité Française est partenaire du Collège des économistes de la santé (CES), une association qui vise à promouvoir la recherche et la formation en économie de la santé. Ce partenariat répond à la nécessité de rapprocher le monde mutualiste et celui de la recherche. Chaque année, la FNMF accueille l'une des trois rencontres annuelles de l'association. En novembre 2019, une quarantaine de chercheurs et économistes ont ainsi travaillé sur le thème « Régulation et concurrence du système de santé ».

Une Fédération *qui s'adapte*

Dans un contexte en évolution, la FNMf adapte ses pratiques afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des mutuelles. La transformation engagée par la Fédération s'inscrit dans cette démarche à travers la mise en œuvre de son plan de transformation.

LE PLAN DE TRANSFORMATION 2020-2022 : RÉINVENTER LES MODES D'ACTION DE LA FÉDÉRATION

Le Conseil d'administration du 16 mai 2019 a confié à la FNMf un mandat pour conduire un plan de transformation sur les années à venir. Il fixe un cadre sur les missions essentielles de la Fédération pour consolider et développer ses positions d'acteur majeur du Mouvement social, de syndicat professionnel puissant et de soutien appuyé par ses services à ses mutuelles adhérentes.

Le plan de transformation représente l'ambition opérationnelle de la Fédération, consistant à placer le service aux mutuelles et la réponse à leurs besoins au cœur de son engagement. Il vise à poursuivre la mutation de la FNMf vers une entreprise de services, s'appuyant pour cela sur une plus grande proximité avec les mutuelles, une meilleure écoute des besoins, plus de pilotage, plus d'évaluation, plus d'efficacité opérationnelle et un réseau des Unions régionales rénové.

La Fédération intégrera pour ce faire de manière systématique la préoccupation de ses membres dans son fonctionnement, dans le pilotage de ses activités, dans la définition de ses priorités.



Pour atteindre cette ambition, la Fédération met en œuvre un plan de transformation, comportant l'ensemble des actions à mettre en œuvre sur la période 2020-2022. Il repose sur **cinq axes principaux** :

PROPOSER

des services toujours plus optimisés et adaptés aux besoins

AMPLIFIER

notre impact à travers l'animation du mouvement

RENFORCER

notre efficacité économique et opérationnelle

AMÉLIORER

la performance sociale et **ACCOMPAGNER** la transformation de l'entreprise

ACCOMPAGNER

la transformation des Unions régionales

LA FORMATION À LA FNMF, LEVIER DE TRANSFORMATION

Pour mener à bien le plan de transformation, la Mutualité Française s'appuie sur la mobilisation de ses ressources internes et sur l'accompagnement de ses collaborateurs à la culture de service *via* des actions de formation.

en 2019

Dans le cadre du chantier triennal du plan stratégique 2017-2019 :

- } **156 collaborateurs** formés à la gestion de projet ;
- } **60 % de l'effectif FNMF** formé à la gestion de projet ;
- } **296 journées de formation** organisées à la FNMF.

41
managers
formés
en management

35
collaborateurs
de la Direction
des ressources
formés sur la culture
de service



en 2020

Dans le cadre du plan de développement des compétences, 1,2 % de la masse salariale sera consacré à des actions de formation (management, culture de service). 128 actions sont d'ores et déjà validées, en plus des formations collectives pour les besoins métiers.

254
collaborateurs
à la Fédération

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mutualite.fr



www.facebook.com/mutualite.francaise



twitter.com/mutualite_fr



www.youtube.com/user/mutualitefrancaise



fr.linkedin.com/company/mutualite-francaise

FNMF – organisme régi par le Code de la Mutualité – SIREN 304 426 240

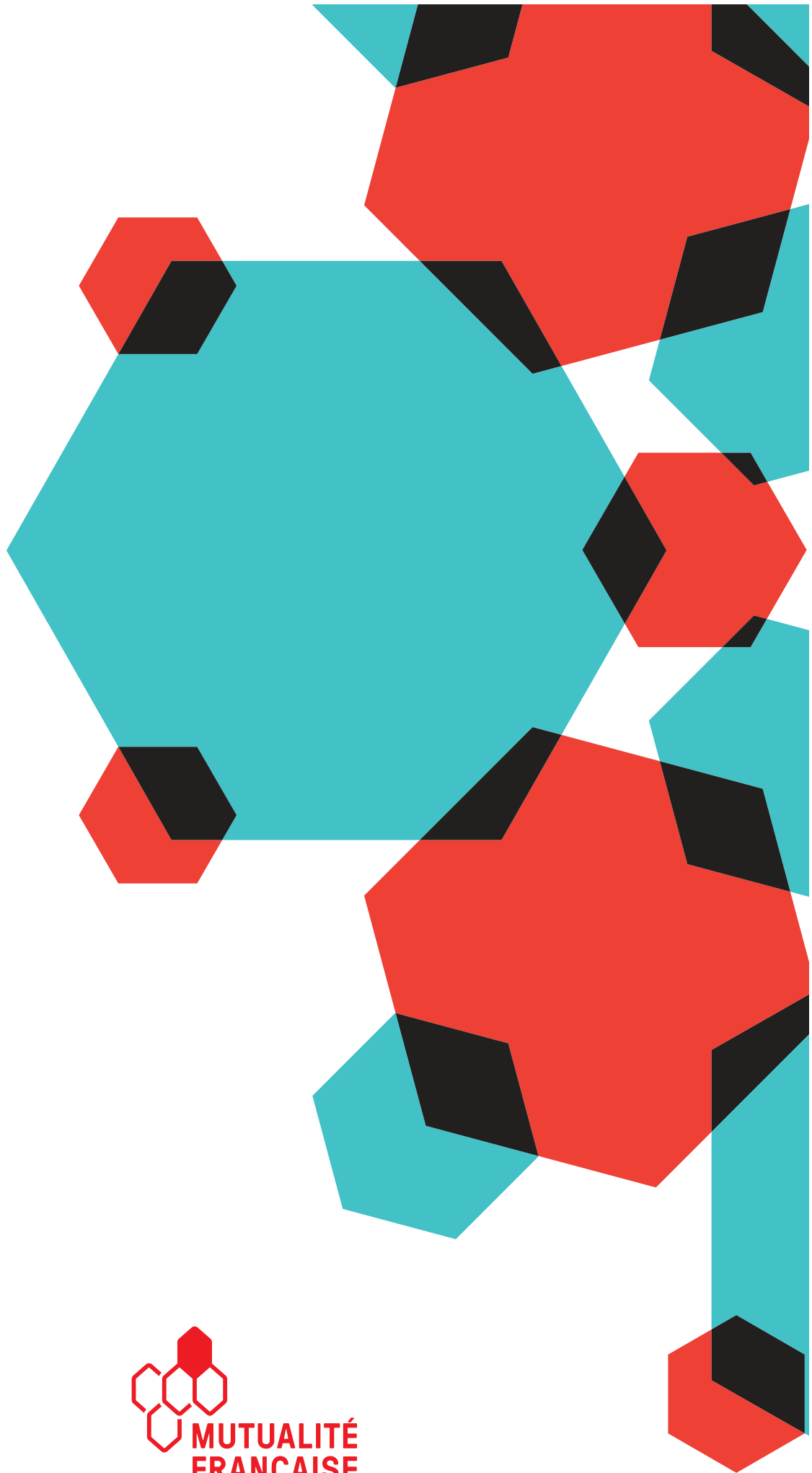
Direction de la communication - Septembre 2020

© Crédit photos : ©A. Laurin, ©N. Mergui, ©Adobestock

ISSN : 2610-3664

Covid 19, les mutuelles au rendez-vous. Crédit photos, de haut en bas et de gauche à droite

Page 11 : 1. Eovi Mcd Santé et Services (Groupe Aesio) - Mutualité Française Loire-Haute-Loire-Puy-de-Dôme SSAM. Photo : © Christophe Pouget / 2. Mutualité Française Limousine. Photo - DR.
Page 12 : 1. Eovi Mcd Santé et Services (Groupe Aesio). Photo - DR / 2. Photo - DR / 3. Mutualité Française Centre-Val de Loire. Photo - DR. **Page 13 :** 1. Mutualité Française Limousine. Photo - DR / 2. Institut Mutualiste Montsouris à Paris. Photo : © Laurence Bourguine / 3. Solimut. Photo - DR / 4. Eovi Mcd Santé et Services (Groupe Aesio) - Mutualité Française Loire-Haute-Loire-Puy-de-Dôme SSAM. Photo : © Christophe Pouget. **Page 14 :** 1. Eovi Mcd Santé et Services (Groupe Aesio) - Mutualité Française Loire - Haute-Loire - Puy-de-Dôme SSAM. Photo : © Christophe Pouget / 2. Eovi Mcd Santé et Services. Photo - DR / 3. Mutualité Française Bourguignonne-SSAM. Photo - DR. **Page 15 :** 1. Photo : © VYV³ / 2. Mutualité Française Limousine. Photo - DR / 3. Photo : © Unéo



MUTUALITÉ
FRANÇAISE